



DIJON MÉTROPOLE

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025



Dijon s'engage



Sommaire

- 03 Préambule
- 04 Une capitale régionale, rayonnante et attractive
- 05 Le rapport de développement durable, outil de suivi du Plan Climat et Biodiversité

06 ATTÉNUER NOS IMPACTS

- 06 Mobilité
- 10 Logement et bâtiment
- 16 Production d'énergie
- 22 Production et consommation de biens et services
- 24 Agriculture et espaces de nature

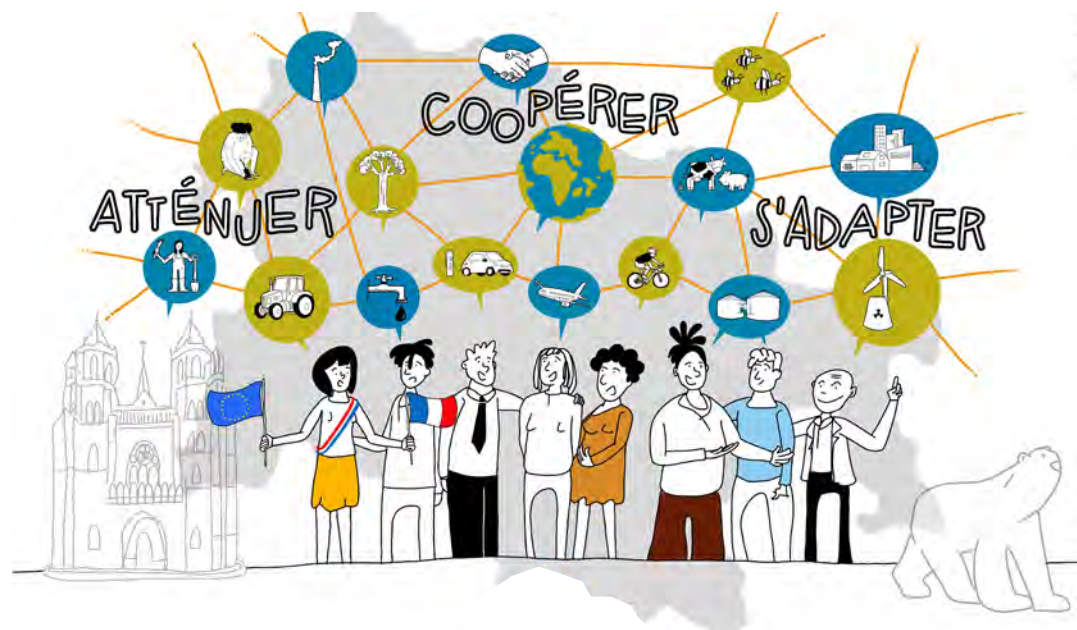
27 NOUS ADAPTER AUX CHANGEMENTS

- 27 Eau
- 30 Alimentation
- 33 Justice sociale
- 36 Mutations économiques
- 40 Santé, cadre de vie, qualité de vie
- 42 Services rendus par la nature

44 COOPÉRER

- 44 Gouvernance partagée
- 46 Coopération extra territoriale
- 50 Mobilisation
- 53 Partage de la connaissance et des compétences

56 PERSPECTIVES 2025/2026



Préambule

En septembre 2015, les 193 Etats membres de l'ONU -dont la France a été l'un des membres fondateurs en 1945- ont adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ce programme comprend 17 objectifs constituant une feuille de route universelle pour répondre aux grands défis mondiaux d'ici 2030.

L'impact du dérèglement climatique est déjà sensible dans notre pays et la France va être de plus en plus exposée à des épisodes météorologiques extrêmes. Les dernières années en constituent une illustration régulière : canicules (juin 2025 a été le 2ème mois le plus chaud en France après 2003), inondations (2024), sécheresse (quasi généralisée en 2023) et incendies, etc. Tout en poursuivant la nécessaire action de réduction des émissions de gaz à effet, il devient urgent pour chaque territoire de s'adapter à un changement climatique déjà inéluctable. Les collectivités locales disposent de leviers pour faire face à ces défis, et répondre aux besoins à court terme des habitants et acteurs tout en infléchissant les trajectoires pour préserver l'avenir.

Le Plan Climat et Biodiversité 2024–2030 de Dijon Métropole est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Il s'articule autour de trois axes : **atténuer, s'adapter, et coopérer**, et contribue directement à plusieurs ODD.

Il est conçu pour **être cohérent avec le SRADET régional**, car celui-ci :

- fixe un cadre stratégique et réglementaire auquel les politiques locales doivent se conformer
- permet une **harmonisation des actions** à l'échelle régionale, notamment en matière de mobilité, d'énergie, d'aménagement du territoire et de biodiversité

• facilite la **complémentarité entre les échelles territoriales**, en assurant que les actions locales s'inscrivent dans une trajectoire régionale partagée

• renforce la **légitimité et l'efficacité** du Plan Climat et Biodiversité en l'alignant avec les objectifs régionaux et nationaux de transition écologique

Conformément à la réglementation (article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, article L 1612-23 du CGCT), Dijon Métropole publie chaque année un **rapport de développement durable** pour :

• **Rendre compte** des actions menées dans le cadre de sa stratégie de transi-

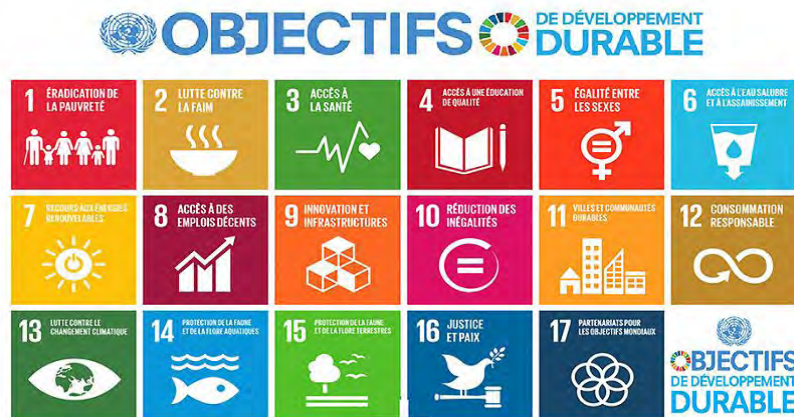
tion selon les cinq finalités du développement durable définies par la loi

• **Assurer la transparence** vis-à-vis des citoyens et des partenaires

• **Mobiliser les acteurs locaux** autour d'une vision partagée du développement durable

• **Se positionner comme un outil** de suivi du Plan Climat et Biodiversité.

Le rapport de développement durable 2025 témoigne de cette ambition. Il permet à la collectivité de suivre ses engagements et d'ajuster ses actions afin de répondre aux défis du XXIe siècle.



Présentation de la collectivité

Une capitale régionale rayonnante et attractive

Dijon fait partie, depuis avril 2017, des 21 métropoles françaises. Elle appartient au cercle des zones urbaines identifiées par l'Etat comme les plus importants dans la structuration du territoire national. Dijon, capitale de la nouvelle grande région Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1er janvier 2016, se voit ainsi dotée des moyens d'amplifier encore son rayonnement et de renforcer davantage son attractivité.

Le passage en statut de métropole implique l'intégration de nouvelles compétences, transférées en particulier du conseil départemental de la Côte-d'Or. La métropole prend également pleinement en charge le développement touristique à l'échelle de l'agglomération tout entière. Mais pour l'heure, le périmètre géographique de la collectivité ne change pas : Avec 23 communes, Dijon métropole compte 260 376 habitants (source INSEE – populations légales millésimées 2020, en vigueur le 1er janvier 2023). La métropole assume aujourd'hui des missions essentielles pour son territoire : le développement économique, l'urbanisme et l'habitat, la gestion de l'eau et des déchets, l'environnement, les mobilités, la politique de la ville, le soutien au sport professionnel... Le projet métropolitain, voté

en 2022, est sa feuille de route, pour les prochaines années, basée sur 3 orientations transversales : la métropole ancrée sur son territoire, la métropole des transitions, la métropole des proximités.

Au cœur du triangle Paris-Lyon-Strasbourg, Dijon métropole joue un rôle majeur, celui d'une capitale régionale qui s'est dotée, depuis 2001, d'équipements et d'infrastructures indispensables : deux lignes de tramway, rocade nord, nouvel hôpital François-Mitterrand et nouvel hôpital privé Dijon-Bourgogne, Zénith, piscine olympique, grand stade, musée des Beaux-Arts, centre d'art contemporain, Cité internationale de la gastronomie et du vin, réseaux de chaleur urbains, usine d'incinération, station d'épuration entièrement reconstruite, 400 hectares supplémentaires de zones d'activités économiques, On Dijon – la ville connectée, un projet unique au monde par son ampleur –, une dizaine d'éco-quartiers... L'ensemble de ces projets structurants a été mené avec, en toile de fond, la volonté affirmée de positionner le Dijon métropole comme une référence écologique en France.

Le dynamisme et l'attractivité de Dijon métropole sont étayés aujourd'hui par

des indicateurs objectifs : une double reconnaissance de l'Unesco, au titre du Repas gastronomique des Français et des Climats du vignoble de Bourgogne, le classement du centre-ville en zone touristique internationale, une croissance marquée des effectifs étudiants, l'intérêt porté par de grands noms de l'architecture et de l'urbanisme, la multiplication des labels et des classements favorables à l'agglomération dans la presse nationale ou spécialisée, l'afflux de plus en plus important de touristes...

Dijon Métropole conduit ses projets de développement sans perdre de vue l'essentiel : la qualité de vie de ses habitants. Elle met ainsi en œuvre une gouvernance prenant en compte la diversité des communes qui la compose et place l'habitant au cœur de son action.



©Ville de Dijon/Dijon Métropole



Le rapport de développement durable, outil de suivi du Plan Climat et Biodiversité

L'article L1612-23 du Code Général des Collectivités Territoriales impose, préalablement aux débats sur le projet de budget (Débat d'Orientation Budgétaire), au Maire ou au Président de l'assemblée délibérante de présenter un rapport relatif à l'impact sur le développement durable de l'organisation et des modalités de fonctionnement de la collectivité territoriale, ainsi que sur les politiques qu'elle mène, en cette matière, sur son territoire et sur les orientations et programmes de nature à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Ce rapport est à la fois un outil de suivi et de communication sur les actions conduites en matière de développement durable et un d'outil d'évaluation et de dialogue qui permettra aux élus de chacune des deux collectivités

de dresser un bilan et définir des perspectives d'amélioration lors du débat d'orientation budgétaire.

La collectivité a pris en compte autant que possible l'ensemble des éléments de méthode afin de produire un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable qui réponde aux exigences réglementaires tout en traduisant la politique de développement durable impulsée depuis de nombreuses années sur le territoire.

L'élaboration du Plan Climat et Biodiversité de Dijon métropole, définitivement délibéré en juin 2025, a permis :

① de mesurer tout d'abord le chemin parcouru depuis 2010 :

- 23% de réduction des émissions de GES

- 41% de réduction des émissions de GES dans le secteur résidentiel
- 20% de diminution de la consommation d'énergie
- 300% d'augmentation de la production d'énergie
- Respect constant des critères en matière de qualité de l'air

② de fixer 4 objectifs repères mesurables :

- passer sous la barre des 500 000 tonnes d'émission de TeCO₂ en 2030 (-55%/2010)
- tendre vers les seuils OMS dès 2030 en matière de qualité de l'air
- atteindre 23% d'autonomie énergétique à l'horizon 2030 en augmentant la production de 50% et en diminuant la consommation de 17%
- atteindre 30% d'autonomie alimen-

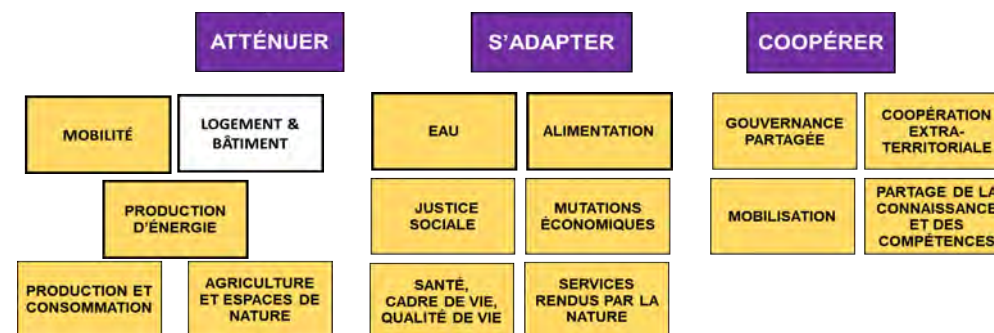
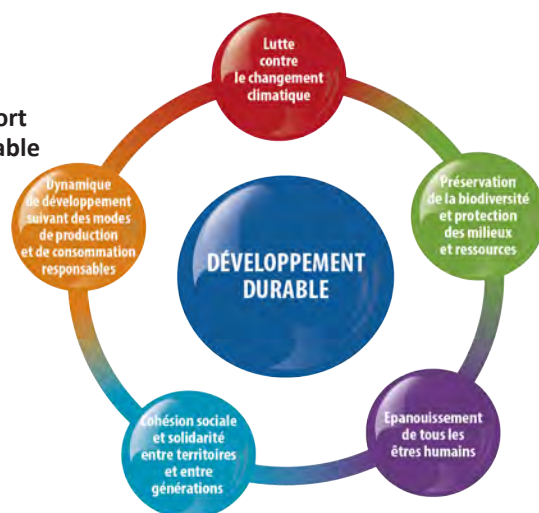
taire à l'échelle régionale à l'horizon 2030

③ de faire évoluer le présent document afin qu'il puisse rendre compte des politiques énergétiques et environnementales que porte la ville de Dijon.

Il devient alors un des outils de suivi du Plan Climat et Biodiversité

La nouvelle formule du rapport développement durable, en respectant les 5 grandes finalités basiques, s'articule ainsi autour des 3 axes stratégiques du Plan Climat et Biodiversité : Atténuer – S'adapter – Coopérer pour se décliner ensuite en 15 grands domaines d'activités (selon le schéma ci-dessous) :

Les 5 finalités du rapport de développement durable



1 - Concertation préalable portant sur le projet d'une troisième ligne de tramway

Bilan de la concertation



L'extension du réseau de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de Dijon métropole est un enjeu majeur de développement du territoire, visé par les orientations du Projet Métropolitain 2022-2030 qui a programmé l'engagement d'une étude de l'extension du réseau tramway existant ;

Le développement du réseau de transport en commun en site propre de Dijon Métropole fait de la transition écologique et du renforcement des mobilités durables des leviers essentiels d'attrac-

tivité, de cohésion sociale et d'amélioration de la qualité de vie. Conformément à ses orientations et face à la hausse continue de la fréquentation du réseau Divia et aux perspectives de saturation à l'horizon 2040, des études d'opportunité et de faisabilité pour développer le réseau ont été lancées en juin 2024.

Les études menées ont permis d'identifier un potentiel de développement d'une nouvelle ligne de tramway dite T3 « Chenôve Portes du Sud – Dijon Cap Nord » à l'horizon 2030 ;

Ce projet de troisième ligne de tramway vient compléter le réseau de transport en commun de Dijon métropole. Il a pour objectif de répondre à 3 défis majeurs : accompagner la hausse de la demande de mobilité, prévenir la saturation du réseau et contribuer à la décarbonation des déplacements, en cohérence avec le Plan Climat et Biodiversité adopté en juin 2025.

Le projet vise à relier des pôles générateurs de déplacements (Université, CHU, zones d'activités notamment) tout en desservant des quartiers denses du

sud de l'agglomération. Le tracé proposé relie le secteur "Chenôve/Portes du Sud" au secteur «Dijon/Cap Nord » en desservant notamment sur son passage la place du 1er mai, la place Wilson, l'Université Bourgogne Europe (UBE), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU), les Grésilles. Il tire parti de la possibilité de mutualiser certains tronçons avec les lignes T1 et T2 et intègre la recherche d'emplacements stratégiques pour la création de parkings relais aux extrémités du tracé, afin de capter les flux entrants et favoriser l'intermodalité.

Les caractéristiques du projet de ligne T3 sont proposés à ce stade les suivantes :

- 11 km de voie ferrée double, sans expropriation bâtie, s'appuyant sur 3 km en tronçon commun avec les lignes T1 et T2 ;
- 21 stations dont 7 existantes sur T1 et T2
- Un potentiel de desserte Population + Emplois + Scolaires supérieur à celui projeté au stade de la conception des 2 premières lignes de tramway
- Un tracé qui renforce la desserte du CHU et de l'Université, connecte de

grands programmes d'habitat, deux zones d'activité-clés et parachève la desserte par le sud du centre-ville de Dijon

- Deux parkings relais prévus (1 parking relais à chaque extrémité du tracé)
- Un centre de maintenance et de remisage André Gervais existant déjà dimensionné pour accueillir une troisième ligne de tram
- Un projet qui constitue par ailleurs une opportunité de requalification urbaine, en améliorant la qualité des espaces publics traversés et en renforçant la place de la végétation et des modes actifs.
- Un coût d'investissement du projet estimé à 200 millions d'euros HT, aux conditions économiques de janvier 2024

Dijon Métropole a la volonté de conduire ce projet en associant largement la population et en recueillant l'avis des usagers et des riverains afin de mettre en oeuvre un projet partagé et répondant au mieux aux attentes;

Par délibération du 27 mars 2025, le Conseil métropolitain a fixé les objectifs

de la concertation relative au projet de tramway T3, qui sont les suivants :

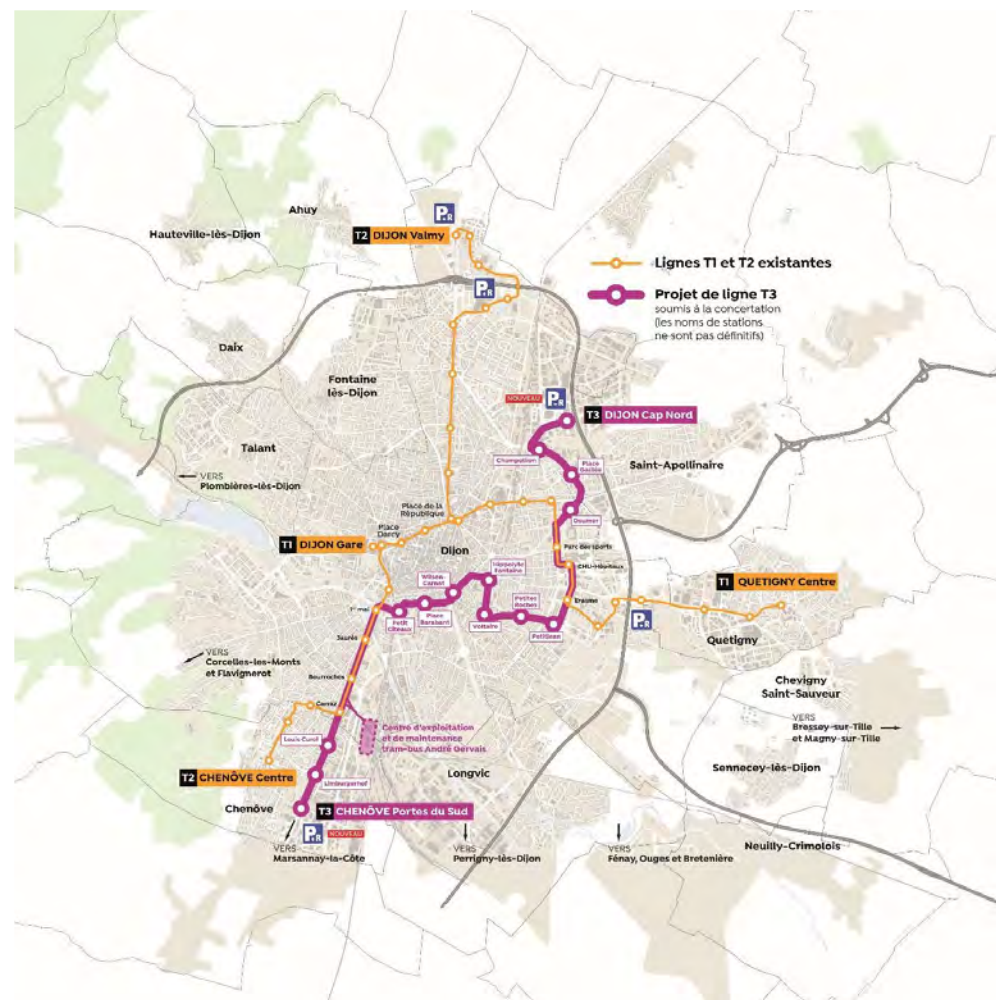
- Faire connaître le projet aux habitants de l'agglomération et aux riverains et entendre leurs avis sur son contenu,
- Identifier les facteurs permettant de favoriser le report modal de la voiture sur le tramway, et mieux comprendre les facteurs d'attractivité du tramway pour le grand public,
- Anticiper les nuisances à venir lors des travaux, et en particulier leurs impacts possibles sur les activités économique et commerciale riveraines,
- Bien comprendre les attentes des habitants en matière de répartition des fonctions urbaines sur les axes empruntés par le tramway : place de la végétalisation, des espaces piétons et cyclables, du stationnement, de la circulation automobile...,
- Mieux comprendre les attentes des habitants sur l'articulation du projet de tramway avec le réseau de bus actuel pour anticiper le futur réseau de transports collectifs,

- Et finalement nourrir la poursuite des études et notamment le programme des études de maîtrise d'oeuvre qui pourraient être menées dès 2026.

La concertation qui s'est déroulée du 2 juin 2025 au 1er août 2025 a permis une large participation de la population :

- près de 2 000 personnes ont eu une participation active dans le processus de concertation (réunions publiques, balades urbaines, courriers, avis sur registres, avis du Conseil de Développement et du Comité des partenaires...)
- 3378 visites sur la plateforme
- 728 contributions ont été recueillies (dont 32 cahiers d'acteurs) ;

L'ensemble des participations, avis et observations formulés fait ressortir un intérêt certain de la population au projet de création de la ligne T3 de tramway, un rapport présentant le bilan a été établi à l'issue de la concertation et présenté au Conseil métropolitain de septembre 2025.



2 -Le projet CAPATRAM de Dijon métropole remporte les Global Light Rails Awards (Oscars du transport léger et urbain) à Londres le 1er octobre 2025



Chaque jour, près de 180 000 voyages sont effectués sur le réseau Divia, dont la moitié en tram. En 2007, ce chiffre s'élevait à 140 000 voyages.

L'arrivée du tram en 2012 a donc permis d'augmenter l'usage des transports en commun de presque 30% ! Cependant, 13 ans plus tard, les trams sont souvent saturés en heures de pointe.

Face à ce succès, la métropole a lancé le programme Capatram (pour CAPacité TRAMway), consistant à réaliser des aménagements techniques à différentes stations pour gagner quelques minutes ou même secondes à chaque passage et ainsi augmenter le nombre de trams aux heures de pointe.

Après 2 étés de travaux intensifs, repartis sur cinq zones stratégiques du réseau DiviaMobilités, le projet CAPATRAM est une véritable réussite, marquant un tournant décisif pour la mobilité urbaine dans les transports de la métropole dijonnaise.

Les bénéfices des premiers travaux aux stations Foch Gare, Valmy et Carraz sont déjà visibles : facteur de régularité pour les usagers, la ponctualité des trams à la gare est maintenant supérieure à 90% (contre 85% précédemment).

Objectifs du projet CAPATRAM

- +20 % de capacité sur la ligne T1,
- +12 % sur la ligne T2,
- 🚶 Réduction des temps d'attente et meilleure ponctualité,
- ♿ Accessibilité renforcée pour les personnes à mobilité réduite.

Principaux aménagements réalisés ou en cours

- **Station Foch Gare** : allongement des quais pour accueillir deux rames simultanément, création de rampes d'accès, modification de la signalisation pour fluidifier le carrefour République.
- **Station Mazen-Sully** : création d'une troisième voie pour en faire un **terminus partiel**, facilitant une liaison directe entre la gare et le CHU Dijon-Bourgogne
- **Station Quetigny Centre – La Parenthèse** : aménagement d'une zone de **retournement** pour les trams T1.
- **Station Carraz (Chenôve)** : transformation en terminus partiel pour les trams T2, permettant un retour rapide vers Valmy.
- **Station Valmy (T2)** : zone de manœuvre pour accélérer les demi-tours.

Le projet CAPATRAM a été distingué dans la catégorie « Projet de l'année » pour les projets de moins de 50 millions d'euros lors de la cérémonie qui s'est tenue le 1^{er} octobre à Londres des Global Light Rail Awards. Ces récompenses prestigieuses sont reconnues pour célébrer l'innovation et les réalisations dans le secteur du tramway et des transports urbains.

Le jury a salué la qualité exceptionnelle du projet, le respect strict des délais, ainsi que les premiers gains significatifs en termes de ponctualité, notamment à Foch gare.

Cette récompense vient mettre en lumière le travail conséquent des équipes impliquées : Dijon métropole pour la maîtrise d'ouvrage, le Groupe Rougeot, TSO, Equans France et INEO TED, Egis et Verdis, Keolis Dijon Multimodalité.



Station Foch Gare © Paul Recober



Mobilité

3 - Dijon Métropole : co-pilote du SERM du Dijonnais



Dans le cadre de la transition écologique et de l'amélioration des mobilités du quotidien, Dijon Métropole s'inscrit pleinement dans la dynamique nationale des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM), et co-pilote le projet de SERM du Dijonnais avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ces projets visent à renforcer l'offre de transport collectif entre les centres urbains et leurs périphéries, en favorisant la multimodalité et en réduisant la dépendance à la voiture individuelle.

Avec un périmètre correspondant à l'aire d'attraction de Dijon, soit plus de 300 communes et 19 territoires partenaires, le SERM du Dijonnais a pour objectif et ambition de dépasser les limites administratives en termes de mobilités. L'articulation et le renforcement de toutes les solutions et tous les modes de mobilité sur le territoire et leur complémentarité avec les liaisons ferroviaires sont les principaux axes de travail du projet.

Ce projet structurant est en pleine cohérence avec le projet de nouvelle ligne de tram T3, qui prévoit notamment la création de deux nouveaux parkings relais au sud et au nord.

La loi prévoit un statut SERM, que les territoires peuvent obtenir via un dossier de statut, qui présentera le projet de service, la gouvernance du projet ainsi que son plan de financement. Les études à mener pour établir ce dossier font l'objet d'un financement partenarial avec l'Etat et la Région, prévu dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2023-2027. L'objectif est de déposer le dossier de statut d'ici fin 2026 et d'engager de premières actions au plus vite.

Le SERM du Dijonnais se veut être un projet « smart » et « sobre » :

- Smart, en optimisant l'existant, en innovant et en proposant des solutions agiles.
- Sobre, en préconisant des solutions sobres en énergie et en ne prévoyant pas de travaux d'infrastructures extrêmement lourds, très coûteux pour la collectivité.

En tant que partenaire du SERM du Dijonnais, Dijon Métropole affirme sa volonté de construire une métropole avec les territoires et un bassin de vie plus durable, plus accessible et plus connecté, au service de ses habitants.



TER - Région BFC

La loi du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains vise à fournir un cadre législatif pour développer les mobilités entre périphéries et grands centres urbains.

Pour ce faire, elle préconise une « offre multimodale de services de transports collectifs » via :

- Le renforcement de la desserte ferroviaire comme colonne vertébrale
- Le développement de transports routiers à haut niveau de service
- Le développement de réseaux cyclables et services associés
- Le développement de services de covoiturage, autopartage...
- L'aménagement des gares et pôles d'échanges multimodaux (PEM)

1 - Rénovation de l'habitat privé



Mise en place du Programme d'Intérêt Général Pacte Territorial France Rénov' (PT FR') 2025-2029

Au titre de sa politique de l'Habitat notamment, la Métropole accompagne la mutation du parc aux standards d'habitabilité, de confort, de qualité environnementale et de sobriété énergétique, dans le neuf comme dans l'existant.

Sa stratégie vise notamment le parc privé qui représente près de 80% des résidences principales de son territoire et est composé de 32 % de logements individuels et de 68 % de logements en collectif.

Dijon métropole a mis en œuvre depuis une dizaine d'années différents programmes d'intervention en articulation et complémentarité avec les programmes nationaux :

- Un service dédié, « Rénovéco », dont les missions s'articulent autour de deux axes principaux (cf page 63) :
 - d'une part, informer, conseiller et orienter les maîtres d'ouvrage dans la définition puis la concrétisation de leurs travaux, en maison individuelle comme en copropriété ;
 - d'autre part, mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs et professionnels dans l'évolution de leurs offres de service ;
- Un Programme d'Intérêt Général (PIG), dont le dernier en date a couvert

la période 2018-2024, pour assurer l'accompagnement des projets éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;

- Un programme spécifique à l'habitat collectif baptisé « Coaching copro » ;
- Une prise en charge des porteurs de projet non éligibles aux deux précédents dispositifs dont l'objectif est de les conseiller en termes de travaux à réaliser et de leur apporter un appui dans leurs différentes démarches notamment celles liées au dispositif national Ma Prime Rénov'.

En outre et de manière ciblée, Dijon métropole a mis en œuvre en 2023, après avoir mené les études nécessaires, une première Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Copropriété pour la résidence « Champs Perdrix » située au sein du quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon.

Deux autres copropriétés de ce quartier vont faire l'objet d'un accompagnement analogue au cours des années à venir. Dijon métropole a également retenu, après appel à manifestation d'intérêt, deux copropriétés, l'une à Dijon et la seconde située à Chenôve, afin d'expérimenter des mesures adaptées

à des chantiers de rénovations globales techniquement complexes.

En 2024, l'État a souhaité décliner à l'échelle de l'entièreté du territoire national une organisation de « France Rénov' » basée sur une contractualisation avec les collectivités locales. Celle-ci se traduit par la signature d'un « Pacte territorial France Rénov' ».

Pour Dijon métropole, cette nouvelle contractualisation, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 5 ans, concerne les différents programmes d'intervention jusqu'à présent mis en œuvre qui répondent aux trois volets devant figurer dans le Pacte Territorial-France Rénov' :

- le guichet unique d'Information, de conseil et d'orientation des porteurs de projet ;
- l'animation de la dynamique territoriale en direction des maîtres d'ouvrage et des professionnels ;
- l'accompagnement personnalisé des porteurs de projet pour l'ensemble des thématiques de travaux (économies d'énergie, adaptation du logement au maintien à domicile, ...).

En termes d'activité annuelle, cette nouvelle contractualisation s'inscrit

dans la continuité de la dynamique actuelle et repose ainsi sur l'accueil par le guichet unique « Rénovéco » de 2 000 porteurs de projet et vise à accompagner 350 rénovations.

Elle prévoit également annuellement une vingtaine d'animations et temps d'échanges avec les usagers et les acteurs (salons de l'habitat, webinaires, balades thermiques, conférences, ...).

En regard, l'Anah financera l'ingénierie mobilisée par Dijon métropole à hauteur de 50 % pour les deux premiers volets ; le troisième étant remboursé quasi-intégralement. Ce nouveau dispositif représente un volume de dépenses annuel de l'ordre de 800 000 €, soit un montant correspondant aux budgets des précédentes années.

2 - L'écoquartier Arsenal dans le projet de Territoire grand sud



Le projet « **Grand Sud** » est un processus de renouvellement urbain engagé depuis 2005 sur un vaste territoire compris entre la gare de Dijon et la limite sud de la ville. Il englobe un « cœur de projet » d'environ 150 ha desservis par ligne T2 de tramway comprenant initialement 25 ha de friches urbaines à reconvertir, du fait notamment de la désaffectation de plusieurs sites militaires acquis par la collectivité.

Ce vaste projet est destiné à rééquilibrer au sud le développement de la Ville de Dijon tout en requalifiant son entrée Sud par l'avenue Jean Jaurès. Il conjugue la reconstruction de nouveaux quartiers mixtes (habitat, activités et services), la requalification des espaces publics urbains ou naturels (rives du tramway, berges du canal de Bourgogne et de la rivière l'Ouche) et l'accueil d'équipements publics.

Le principe d'aménagement retenu combine des îlots d'urbanisation très compacts avec la proximité de la « nature en ville », sous forme de trame verte (végétation) et bleue (cours d'eau), afin de conforter l'identité urbaine et paysagère de ce territoire qui forme pivot géographique entre le centre-ville et la côte dijonnaise.

Ce projet de territoire intègre une forte dimension sociale et environnementale, qui se reflète dans la programmation des logements et des équipements ainsi que dans l'éco-construction des bâtiments et des espaces publics.

Quatre éco-projets durables sont réalisés ou engagés dans ce territoire en mutation :

- sur les sites militaires désaffectés (ETAMAT – Bonnottes) prolongés au nord par les Anciennes Minoteries Dijonnaise, qui totalisent environ 12,6 ha, l'opération dénommée « Arsenal », ce sont environ 1 300 logements et 27 000 m² d'activités tertiaires et de services de proximité qui pourront venir recomposer l'espace compris entre les rives du tramway et les berges du canal de Bourgogne ;
- sur le site du Petit Creuzot, l'opération privée dénommée Les Passages Jean-Jaurès a accueilli environ 275 logements et un centre-commercial ;
- sur le site dit « Pont des Tanneries », qui s'étend sur 4,8 ha dans une boucle de l'Ouche, un éco-projet d'environ 400 logements dénommé Bruges 2 a débuté ;

• sur le site de l'ancien Hôpital Général (6,7 ha) s'est implantée la Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV) et l'écoquartier attendant en voie d'achèvement.

L'aménagement du « Grand Sud » traduit le renouveau de la politique urbaine de la Ville, traduit successivement dans son éco-PLU puis dans le PLUIHD et par la mise en œuvre de plusieurs projets urbains caractérisés par la priorité donnée à l'habitat, notamment social, au développement des services urbains et des activités économiques, au rééquilibrage des modes de déplacement, à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, en vue de contribuer à l'émergence d'une ville de référence en matière d'écologie urbaine et plus « douce à vivre » pour tous.

A ce titre, le projet de territoire « Grand Sud » s'intègre dans les dispositions retenues au niveau de la métropole pour favoriser l'intermodalité des déplacements urbains et la qualité environnementale des constructions comme des aménagements urbains.

Cet aménagement à grande échelle, dont le projet Arsenal, inscrit dans le processus national de labellisation écoquartier, constitue la composante principale, sera aussi l'occasion de valoriser l'image de la ville et du cadre de vie par le renouvellement inspiré des formes architecturales, la valorisation du patrimoine et l'amélioration du paysage urbain (entrée de ville, espaces publics, ...). Le projet dispose pour cela de deux atouts majeurs : le projet de tramway et le canal de Bourgogne, dont l'écoquartier Arsenal profite pleinement.



© Hervé Lavigne / Dijon Métropole

3 - Projet RESPONSE : laboratoire européen de la transition énergétique



© Dijon Métropole

Le quartier de Fontaine d'Ouche, conçu dans les années 1960 comme une ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) en lien avec la création du lac Kir, répondait à une forte demande de logements. Il se caractérise par une urbanisation innovante : îlots ouverts sur des jardins avec l'arrivée des premiers habitants dès 1968.

Aujourd'hui, le quartier compte près de 10 000 habitants sur 55 hectares, à proximité du centre-ville de Dijon mais avec une vision de nature en ville entre

lac Kir, canal de Bourgogne et nombreux écrans de verdure. Marqué par l'histoire des grands ensembles, il a bénéficié ces 20 dernières années d'importants projets de renouvellement urbain via l'ANRU, renforcé par le projet européen H2020 RESPONSE concernant la dimension énergie.

Fontaine d'Ouche : un quartier en transformation

Une première phase de rénovation, représentant un total de 31,5 millions € d'investissements de la part de Dijon métropole, la Ville de Dijon, les opérateurs HLM, des acteurs privés (centre commercial notamment) a été réalisée entre 2005 et 2015. Elle a transformé trois secteurs clés du quartier (boulevard Bachelard, quai des Carrières Blanches et centre commercial).

Le quartier a entamé une seconde phase de transformation à partir de 2018, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, avec une attention renforcée aux enjeux urbains et sociaux de la transition climatique, notamment dans la performance énergétique et également la valorisation de l'implication citoyenne. Cette dynamique s'est accélérée avec le lancement du projet européen RESPONSE en 2020.

Plusieurs interventions complémentaires ont été réalisées :

- Eco-réhabilitation en « BBC Rénovation » de 5 îlots composés de 1200 logements sociaux appartenant à Grand Dijon Habitat et Orvitis ;
- Accompagnement des trois copro-

priétés du cœur de quartier (984 logements) en vue de l'amélioration de leur fonctionnement au quotidien et de la réalisation de travaux notamment thermiques ;

- Rénovation performante du groupe scolaire Buffon,



© Dijon Métropole

- Désenclavement grâce au réaménagement du carrefour du boulevard Kir et transformation paysagère de l'avenue du Lac ;
- Développement de l'agriculture urbaine dans le cadre de la démarche « Quartier fertile » engagée avec la Maison Phare, acteur de proximité majeur. Ce projet inscrit Fontaine d'Ouche et ses habitants comme quartier de référence dans le développement de l'agriculture urbaine et de maraîchage par l'exploitation de 2000 m² de terrain au cœur du quartier. L'année 2024 en quelques chiffres :
 - 5 tonnes de légumes produits

- 1 000 bocalisés réalisés et consolidation du projet de conserverie dans des locaux de Grand Dijon Habitat
- Plus de 150 ateliers participatifs réalisés avec les habitants du quartier ;



© Dijon Métropole

- Labellisation Ecoquartier étape 3 qui constituerait une reconnaissance nationale des réinvestissements significatifs réalisés pour renforcer les aménités urbaines et le confort de vie des habitants.

L'ensemble de ces interventions reposent sur un budget de 20 M d'€ comprenant 14,8 M€ de subventions ANRU, Dijon métropole, Région Bourgogne-Franche Comté (hors copropriétés).

Depuis 2020, le projet **RESPONSE**, inscrit dans le programme Smart Cities and Communities du Green Deal euro-

péen, vise à démontrer la faisabilité de **quartiers à énergie positive** dans des environnements urbains. Dijon, aux côtés de Turku (Finlande), a été sélectionnée comme ville pilote au sein d'un consortium de **53 partenaires issus de 13 pays**, coordonné par le laboratoire EIFER (Allemagne).

Pour la candidature de Dijon, les élus ont fait le choix d'expérimenter **RESPONSE** au sein d'un quartier existant qui plus est relevant de la Politique de la Ville, le quartier de la Fontaine d'Ouche. **RESPONSE** Dijon a mobilisé **37 M€ d'investissements dont 6,23 M€ de crédits européens** pour le consortium dijonnais, **16,7 M€ provenant des opérateurs HLM, 13,8 M€ par Dijon et la Métropole**. L'ANRU ainsi que La Région Bourgogne-Franche Comté et l'Etat ont contribué respectivement à hauteur de 1,7 M€, 2,9 M€ et 1,05 M€.

Le projet repose sur le **trptyque énergétique** : produire une énergie **durable, accessible et sécurisée**. Il combine :

- **Photovoltaïque** en autoconsommation collective sur écoles et logements ;
- **Réseau de chaleur** alimenté par biomasse, déchets et biogaz ;
- **Pilotage intelligent** via un Super Energy Management System (EMS) et des

thermostats connectés et ballons de chaleur ;

- **Stockage** par batteries de seconde vie et matériaux à changement de phase ;
- **Mobilisation citoyenne** : ateliers et jeux pédagogiques, animations dédiées en milieu scolaire, sur les marchés et dans différents lieux publics tout au long de l'année, désignation d'ambassadeurs du projet, création d'une plateforme d'informations en ligne, hackathons et challenges d'innovation ;



© Dijon Métropole



© Dijon Métropole

- **Monitoring avancé** des données énergétiques, environnementales et financières.

A partir de 2025, les résultats sont concrets : **35 % de réduction de consommation de chaleur, 26 % de couverture électrique solaire** pour les logements avec des **économies annuelles de l'ordre de 60 à 75 €** pour les ménages participant à l'expérimentation.

L'exemple de Fontaine d'Ouche est présenté dans de nombreux événements nationaux et européens (Barcelona Smart City Expo, EU Week of Regions and Cities, etc.).

A partir des données qui seront collectées, l'évaluation de la performance du projet permettra de **répliquer les solutions testées** à Fontaine d'Ouche dans **d'autres quartiers de Dijon**, en s'appuyant sur les enseignements du projet. En parallèle, **six autres villes européennes** — Bruxelles, Saragosse, Gabrovo, Botosani, Eordaia et Severodonetsk — accompagnent **RESPONSE** pour en adapter les innovations à leurs contextes locaux.

Logement et bâtiment

Exemplarité de Fontaine d'Ouche

Fontaine d'Ouche ne se contente pas d'être un quartier en transition : il en devient **l'un des visages les plus avancés et cohérents à l'échelle nationale et européenne**. L'articulation entre les projets de éco-réhabilitation des ensembles d'habitation, le développement de l'agriculture urbaine (Quartier fertile), l'innovation énergétique (RESPONSE) et de reconnaissance institutionnelle (labellisation Ecoquartier) illustre une **vision intégrée et pionnière** de la transformation urbaine.

Ce territoire, historiquement marqué par les grands ensembles, se mue **en terrain d'expérimentation grandeur nature**, où les enjeux climatiques, sociaux et urbains sont abordés de manière concrète. Les résultats obtenus — en matière de performance énergétique et d'adaptation au changement climatique, de production alimentaire locale, de participation citoyenne et de justice sociale — font de Fontaine d'Ouche **un modèle exemplaire et reproductible**, tant pour les autres quar-

tiers de Dijon que pour les villes engagées dans des trajectoires similaires.

Grâce à la réussite de ses transformations, Fontaine d'Ouche est reconnu comme **laboratoire européen de la transition énergétique** et les solutions testées ici sont déjà en cours de diffusion. Cette reconnaissance, confirmée par le label "Ville intelligente et neutre pour le climat" obtenu par Dijon en 2025, consacre le quartier comme **référence en matière de transition urbaine durable**.

Fontaine d'Ouche démontre ainsi que la transition écologique peut être **juste, ambitieuse et profondément locale**, tout en s'inscrivant dans une dynamique européenne. C'est cette capacité à conjuguer **vision stratégique, approches partenariales, innovation concrète et engagement citoyen** qui en fait **un quartier exemplaire**.



© Dijon Métropole

4 - Labellisation écoquartier Heudelet étape 3



L'Écoquartier Heudelet 26 : un projet labellisé tourné vers l'avenir

La Ville de Dijon s'est engagée dans la démarche nationale Écoquartier en 2021, aux côtés de l'association d'habitants « Écovivre à Heudelet », en signant conjointement la charte d'engagement. Cette collaboration, initiée à la demande de l'association, visait à construire un quartier durable et exemplaire. Cette étroite coopération entre les citoyens et services métropolitains permet d'améliorer continuellement les conditions de vie au sein de ce quartier innovant. Cette ambition a

été concrétisée en décembre 2023 par l'obtention du label national ÉcoQuartier, étape 3 « écoquartier livré » pour l'opération Heudelet 26.

Pour franchir la dernière marche, l'étape 4 « écoquartier vécu », il est essentiel d'aller à la rencontre des habitants. L'objectif est d'analyser leurs modes de déplacement, de consommation énergétique et leur satisfaction globale. Dans cette phase conclusive, les actions portées par l'association Écovivre à Heudelet seront particulièrement valorisées en tant que vecteur essentiel du « bien vivre ensemble ».



© Sylvain Busque / Dijon Métropole



© Sylvain Busque / Dijon Métropole

1 - Stratégie énergétique du territoire métropolitain le Schéma directeur des énergies de Dijon métropole



Le Schéma Directeur des Energies présente une trajectoire possible pour la transition énergétique du territoire métropolitain d'ici à 2050. Ce document, qui s'est appuyé sur le travail de définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables co-construit avec les 23 communes de la métropole, a été intégré au Plan Climat et Biodiversité voté en septembre 2024.

Ce document propose de travailler sur le développement d'actions structurantes comme :

- Développement de la production d'énergies renouvelables
- Déploiement de « hubs énergie mobilité » pour coordonner le déploiement d'une offre de service de mobilité durable à l'échelle de l'aire urbaine en partenariat avec la région et la Dreal, et en concertation avec les EPCI de l'aire urbaine et le Département
- Récupération de l'énergie fatale à la maille territoriale en impliquant les acteurs industriels
- Organiser le déploiement d'actions dédiées à la sobriété énergétique avec une vision territoriale
- Challenger les hypothèses de travail

énergétiques avec les communes et les services de la Collectivité dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME

Structurer et animer la transition énergétique

Pour renforcer l'autonomie énergétique du territoire, sécuriser la ressource en énergie, et en faire bénéficier les acteurs et habitants du territoire, Dijon Métropole, doté des compétences Energie, a ainsi pour ambition :

- De favoriser l'accélération des projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire
- De coordonner le développement des projets de la transition énergétique sur le territoire métropolitain

Pour rappel, la Collectivité consomme moins de 10 % des énergies consommées sur le territoire, tous acteurs confondus, tous usages confondus. Ainsi, Dijon métropole a un rôle important à jouer pour faciliter et favoriser le déploiement des projets de la transition énergétique sur le territoire.

- Construire une stratégie opérationnelle et suivre la mise en œuvre dans le temps

- Montrer l'exemple en tant que maître d'ouvrage et gestionnaire de patrimoine :

- Piloter en conséquence les investissements directs de la collectivité
- Promouvoir la production d'énergies renouvelables et la baisse des consommations dans les achats / contrats

- Influencer le territoire et les acteurs du territoire :

- Communiquer sur la Transition Énergétique
- Organiser la gouvernance du territoire et faciliter les investissements dans la production d'énergies renouvelables et la baisse des consommations

Organiser la production des Energies Renouvelables (ENR)

Les enjeux de développement de la production d'énergies renouvelables concernent majoritairement les acteurs du territoire, tant parce que les quantités d'énergies produites le seront principalement pour répondre aux besoins des acteurs du territoire (électricité ou chaleur décarbonée), mais aussi parce que le foncier privé sera concerné pour le déploiement de ces projets.

La production d'énergies renouvelables concerne particulièrement :

- Le développement de la production d'électricité d'origine photovoltaïque,
- Le développement d'unités de production de chaleur fonctionnant à la biomasse (ou à d'autres sources décarbonées).

L'ensemble des projets identifiés à ce jour concerne un potentiel estimé à + 500 GWh / an pour une estimation de 1 000 M€ d'investissements.

Pour mémoire, le territoire produit actuellement environ 550 GWh / an d'énergies renouvelables.

2 - Création d'une SEM énergie Dijon Métropole



Pilotage du portefeuille de projets de la transition énergétique

Le déploiement opérationnel de la stratégie énergétique s'appuie sur un portefeuille de projets de la transition énergétique du territoire (projets privés et publics).

De façon à apporter de la visibilité sur les besoins d'investissements territoriaux et de pouvoir disposer d'un effet de levier sur la mutualisation des investissements, il a été décidé en mars 2025 la création d'une SEM ENERGIES qui aurait à charge la gestion d'un portefeuille de projets de production d'énergie et de transition énergétique à l'échelle territoriale.

A ce stade, une soixantaine de projets ont été identifiés dans le cadre de la constitution de la SEM, notamment :

- Des projets photovoltaïques sur le CET Sud à Dijon et sur l'ADB (Aéroport Dijon Bourgogne) à Ouges
- De nouvelles unités de production de chaleur à Chenove et à Chevigny Saint Sauveur
- Des projets d'ombrières photovoltaïques, par exemple dans la zone d'activité de Longvic ou de Chevigny-Saint-Sauveur

Ce portefeuille de projets est dimensionné pour une production d'énergie à l'échelle territoriale qui représente environ 350 GWh/an et une enveloppe d'investissements estimée à 750 M€

La SEM ENERGIES constituerait ainsi pour le territoire une solution innovante pour piloter et financer le portefeuille de projets de la transition.

Identification d'un partenaire pour créer la SEM ENERGIES :

Dijon métropole a recherché un partenaire financier privé afin de créer avec lui une société d'économie mixte, dont l'objet principal sera l'étude de la faisabilité de projets de production d'énergie renouvelable à l'échelle du territoire.

Un processus de sélection basé sur un appel à manifestation d'intérêt a permis de retenir la société Méridiam, avec laquelle un protocole d'accord a été signé afin notamment de définir les modalités de collaboration entre les Parties en vue de constituer une société d'économie mixte. La création de la SEM a été décidée le 27 mars 2025 et la SEM a été constitué le 07 juillet 2025.

La Collectivité détient 60 % du capital social de la SEM ENERGIES fixé à 1 M€, tandis que Meridiam détient 40 %.

La SEM ENERGIES une solution innovante d'investissement :

Cette solution permet de :

- Réaliser un partenariat avec un acteur du secteur privé spécialisé dans le développement, le financement et la gestion des infrastructures, doté de capacités d'investissements en fonds propres, d'ingénierie financière, et doté d'une vision neutre et indépendante pour les choix de construction et d'exploitation des projets
- Attirer les investissements sur le territoire pour tous les types de projets, et pas seulement les projets disposant d'un business model évident
- Coopérer avec les acteurs publics et privés du territoire pour réfléchir aux montages techniques et économiques pertinents
- Structurer les partenariats industriels avec une vision long terme et territoriale pour la construction et l'exploitation des projets
- Minimiser les dépenses d'investissements de la Collectivité

En travaillant sur les modèles de coopération et le montage des projets avec les acteurs socio-économiques du territoire, cela permet ainsi de :

- Stimuler et accompagner la décarbonation des activités économiques et la diminution de leur impact sur l'environnement
- Promouvoir un modèle de développement économique durable créateur de richesse à l'échelle de l'aire urbaine
- Soutenir l'accompagnement des transitions professionnelles et l'attractivité des métiers

Fonctionnement de la SEM ENERGIES

La SEM Energies contribue à l'ingénierie territoriale en tant qu'acteur opérationnel du développement des projets de production d'énergie du territoire, doté d'une vision d'ensemble pour apporter de la cohérence de travail sur les sujets énergie entre les acteurs du territoire, et doté de son propre modèle de financement.

Outil catalyseur, ayant un rôle d'interface pour porter les projets de la transition énergétique auprès des acteurs du territoire, la SEM ENERGIES est dotée

Production d'énergie

de deux compétences :

- Ingénierie : faire émerger les opportunités de projet, pour « débloquer les projets individuels » :

- Travail en relation avec les acteurs du territoire
- Mise en lien, identification des points de cohérence
- Constitution d'opportunités de travail et de mise en œuvre opérationnelle
- Réalisation de premières études de préféabilité (techniques, juridiques, financières), pour préparer les décisions d'investissement

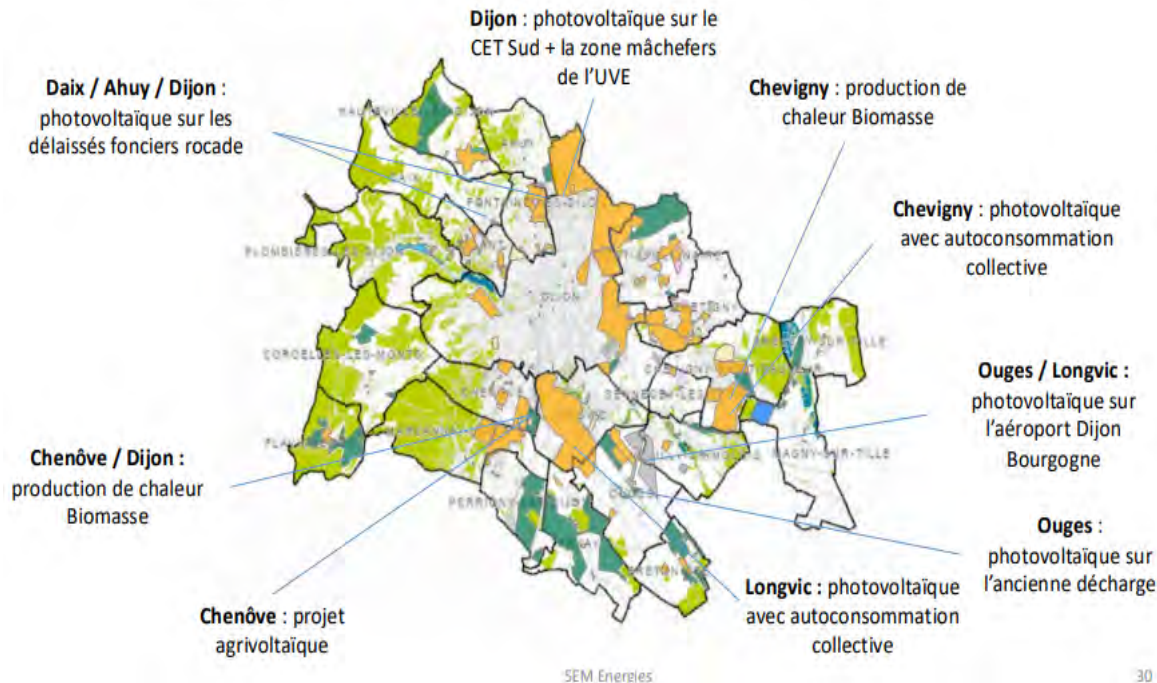
- Financière : avoir la vision financière sur l'ensemble des projets développés, avec des prises de participation minoritaires de la SEM dans les projets (mais sans réaliser de « capital risque », ni surinvestir).

- Permet d'avoir une vision sur la manière de favoriser les investissements privés sur tout type d'opération
- Permet d'observer les équilibres financiers des projets
- Permet d'obtenir les informations relatives aux données énergie
- Permet de contribuer en partie au financement de l'activité d'ingénierie

A l'issue de l'achèvement des études de développement d'un projet, la SEM ENERGIES pourra décider de poursuivre le développement du projet et de créer une Société de Projet avec un actionnariat cible.

La SEM ENERGIES pourra décider d'investir dans la Société de Projet le cas échéant, plutôt de façon minoritaire, et en rappelant ici que Dijon métropole a avant tout un rôle de facilitateur et d'organisateur des projets de la transition énergétique plutôt que d'investisseur.

SEM ENERGIES – projets en cours de travail



30

Production d'énergie

3 - Modernisation de l'UVE de Dijon Métropole : un projet stratégique pour la transition énergétique

En décembre 2024, le conseil métropolitain de Dijon Métropole s'est engagé dans un projet ambitieux de modernisation de son **Unité de Valorisation Énergétique (UVE)**, outil central de traitement des déchets et de production d'énergie depuis 1975. Ce projet, structurant à l'échelle régionale, vise à adapter l'installation aux enjeux environnementaux, énergétiques et réglementaires des prochaines décennies.

Objectifs du projet

La modernisation de l'UVE répond à plusieurs objectifs :

- **Maintenir la capacité de traitement** à 140 000 tonnes de déchets par an.
- **Améliorer la performance énergétique** de l'installation, en augmentant la production de chaleur pour le Réseau de Chaleur Urbain (RCU).
- **Réduire les impacts environnementaux**, notamment la consommation d'eau, de gaz naturel et les rejets atmosphériques.
- **Anticiper les futures normes européennes** sur les émissions industrielles.
- **Renforcer la sécurité et la fiabilité** de l'exploitation.

Travaux prévus

Le projet prévoit :

- **La construction d'une ligne neuve** de traitement des déchets (mise en service en 2029).
- **La rénovation d'une ligne existante** (mise en service en 2030).
- Le **démantèlement de la dernière ligne** (fin des travaux en 2031).
- Le **remplacement du groupe turbo-alternateur** par une turbine à contrepression.
- Le **passage du traitement des fumées humide à sec**, avec double filtration.
- L'installation d'un **stockage thermique** et d'une **toiture photovoltaïque**.

Impacts environnementaux

La modernisation permettra :

- La **suppression de consommation de 110 000 m³/an d'eau de ville**.
- La **réduction de consommation de 2 GWh/an de gaz naturel**.
- La **suppression de 31 494 tonnes/an d'effluents**.
- Une baisse significative des émissions de polluants atmosphériques :
 - Poussières : de 10 à 3 mg/Nm³
 - SO₂ : de 50 à 20 mg/Nm³
 - NH₃ : de 30 à 8 mg/Nm³
 - Dioxines/furanes : de 0,1 à 0,04 ng/Nm³

Valorisation énergétique

- **Production de chaleur** : augmentation de 140 à 220 GWh/an (+57%)
- **Production d'électricité** : 33 GWh/an (priorité donnée à la chaleur)
- **Taux de couverture du RCU** : de 30% à 37%

Budget et financement

- **Montant total du projet** : 154,7 M€ HT
- **Aides identifiées** : 7,14 M€ HT (Fonds Chaleur ADEME + CEE)
- **Recettes projetées en 2031** :
 - Déchets tiers : +3,27 M€/an
 - Électricité : +520 k€/an
 - Chaleur : +3,74 M€/an

Calendrier

- Études engagées : 2023
- Travaux : 2024–2031
- Mise en service ligne neuve : 2029
- Mise en service ligne rénovée : 2030
- Fin du projet : 2031



Usine de Valorisation Énergétique-Juin 2025
©Emma Benyamine/ Ville de Dijon

4 - Modernisation de la Station Eauvitale : valorisation énergétique du processus de traitement des eaux usées



La station Eauvitale de Dijon-Longvic a été modernisée avec deux installations majeures :

- Une **usine de méthanisation des boues** issues du traitement des eaux usées.
- Une **unité d'épuration du biogaz**, permettant la production de **biométhane** injecté dans le réseau GRDF.

Ce projet, porté par **Dijon Métropole** et **ODIVEA**, s'inscrit dans une démarche de **transition énergétique locale** et de **valorisation des déchets organiques**.

Caractéristiques techniques

- **Procédé innovant** : hydrolyse thermique des boues, une première en Bourgogne-Franche-Comté.
- **Capacité de traitement** : 6 600 tonnes de matières issues de l'industrie agroalimentaire.
- **Production énergétique** : 10 GWh/an de biométhane, soit l'équivalent des besoins de chauffage et d'eau chaude de **4 000 foyers**.
- **Réduction du volume de boues** : près de **50 %** grâce à l'hydrolyse thermique.

Zoom sur l'hydrolyse thermique des boues

L'hydrolyse thermique est un **prétraitement** des boues avant leur digestion anaérobie. Elle consiste à chauffer les boues à haute température (150–170°C) et sous pression (6–10 bars) pendant environ 20 à 30 minutes. Ce procédé décompose les matières organiques complexes en éléments plus simples, facilitant leur digestion par les bactéries méthanogènes.

Avantages

- Augmentation de la production de biogaz (jusqu'à +50 %).
- Réduction du volume de boues à évacuer.
- Hygiénisation des boues (élimination des pathogènes).
- Meilleure fluidité pour le pompage et le mélange.

À Dijon-Longvic, ce procédé permet une **valorisation énergétique et agromonomique optimisée**, tout en réduisant l'impact environnemental.

Impacts environnementaux

- En matière de bilan carbone, la filière complète de traitement des boues ainsi modernisée passera de **1.342 tCO₂ émis/an** à **-1.694 tCO₂ émis/an**
- **Réduction des transports** : 480 camions/an au lieu de 904.
- **Valorisation agromonomique** : boues riches en **azote et phosphore**, utiles pour l'agriculture locale.

Investissements

- **Coût total** : 18 millions d'euros.
 - Usine de méthanisation : 15 M€, financée par ODIVEA et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.
 - Unité d'épuration du biogaz : 3 M€, financée par Dijon Métropole.

Enjeux territoriaux

Ce projet illustre l'ambition de Dijon Métropole de devenir un **territoire pilote de la transition écologique**, avec des objectifs clairs :

- Atteindre **69 % d'énergie renouvelable** locale d'ici 2040.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Développer une **économie circulaire** autour de l'eau, des déchets et de l'énergie.

Usine de méthanisation des boues et de l'unité d'épuration des biogaz



© Christian Dubarry / Ville de Dijon



© François Weckerle / Ville de Dijon

5 - La ville de Dijon et Dijon métropole transforment le parking du Zénith en centrale solaire urbaine



La délibération du 23 novembre 2023 a acté la construction de deux centrales solaires sur parkings, dont celle du Zénith, inscrivant Dijon Métropole parmi les territoires pionniers dans l'autoconsommation collective d'électricité, renforçant ainsi les actions déjà engagées dans le cadre du **projet européen Response**, inauguré au mois de mai 2025.

Le site du Zenith produit désormais **une énergie renouvelable consommée en circuit court** grâce à 2 200 panneaux photovoltaïques installés sur des ombrières métalliques couvrant 4 400 m². Avec une puissance installée d'un mégawatt-crête, la centrale génère 1,1 gigawatt-heure d'électricité par an, ce qui correspond à **10 % de la consommation annuelle du tramway**. L'expérience menée à Dijon a servi de référence et **a inspiré l'évolution législative concrétisée par l'arrêté du 21 février 2025** élargissant le périmètre possible de l'autoconsommation collective, ce qui permet aujourd'hui à cette production **d'alimenter directement les lignes T1 et T2 du tramway** et à terme la future ligne T3 s'il en est ainsi décidé. L'autoconsommation collective qui en découle permet de renforcer la souveraineté énergétique du territoire et de protéger la collectivité contre la volatilité des prix de l'énergie.

Au-delà de la dimension énergétique, **le projet accompagne l'évolution des mobilités**. L'alimentation renouvelable du tramway incarne la volonté de Dijon Métropole de **réduire les émissions liées aux déplacements**. Le site est également pensé pour accueillir à terme des bornes de recharge pour véhicules électriques, favorisant ainsi **l'électrification des usages et l'intermodalité**. Cette articulation entre mobilité décarbonée et infrastructures adaptées contribue à renforcer l'attractivité et la cohérence de l'ensemble.

En 2024, Dijon Métropole a été distinguée aux Global Light Rail Awards pour la gestion et l'optimisation de la consommation énergétique du tramway, valorisant ainsi les actions et investissements engagés. Ces efforts ont permis une économie de 22 % des consommations sur le premier semestre 2024 par rapport à 2021. Ils reposent notamment sur la télérelève et la supervision des consommations, le réglage de l'éclairage et du confort thermique des rames, la formation des conducteurs à la conduite efficace, ainsi que le déploiement progressif de l'éclairage LED.

Enfin, la conception du parking prend pleinement en compte les enjeux d'eau et de biodiversité en intégrant la désim-

perméabilisation des surfaces revêtues. Sur une superficie de 2,3 hectares, des **dispositifs de gestion intégrée des eaux pluviales** ont été mis en place à travers des chaussées réservoir, des surfaces drainantes et une gestion adaptée des pentes, afin de favoriser l'infiltration et de recharger les nappes phréatiques. La **végétalisation de l'espace** contribue à limiter les îlots de chaleur urbaine et à soutenir la biodiversité locale.

Avec ce projet, Dijon Métropole confirme son rôle de territoire pionnier, démontrant que chaque aménagement public peut **conjuguer services aux habitants, performance écologique et résilience face aux défis climatiques**. Le parking du Zénith devient ainsi une des vitrines concrètes du Plan Climat et Biodiversité métropolitain et **une illustration visible des ambitions de transition énergétique et environnementale portées par la métropole**.

Un revêtement de sol plus respectueux de l'environnement

L'implantation des ombrières a conduit Dijon métropole à reconsidérer complètement l'aménagement du parking. Tout en préservant 715 places de stationnement, le site va gagner en confort, en esthétique et en qualité environnemen-



talement. Le bitume est retiré sur un hectare du site au profit d'un revêtement sableux pour les allées piétonnes, de dalles drainantes aux places de parking, qui laissent pénétrer l'eau de pluie dans le sol. Des arbres, des arbustes et des massifs seront plantés entre les rangées de voitures et le long des cheminements piétons, désormais sécurisés et dotés de bancs et poubelles. Ce projet, de 3,6 millions d'euros TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État dans le cadre du Fonds vert ainsi que de l'Agence de l'eau.

1 - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2026-2031



L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour toute collectivité compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés (décret n°2015-662 du 14 juin 2015)

Ce programme constitue un levier essentiel pour renforcer notre démarche de labellisation « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » initiée en lien avec l'ADEME.

Outre la définition d'un état des lieux des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire, des acteurs concernés et des actions de prévention déjà engagées, le PLPDMA devra fixer des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en place et les indicateurs associés pour une période de 6 ans (2026-2031).

Il doit s'inscrire dans le Plan national de prévention des déchets (PNPD) et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

L'objectif est d'adopter le PLPDMA au premier semestre 2026.

A cet effet, les étapes sont les suivantes :

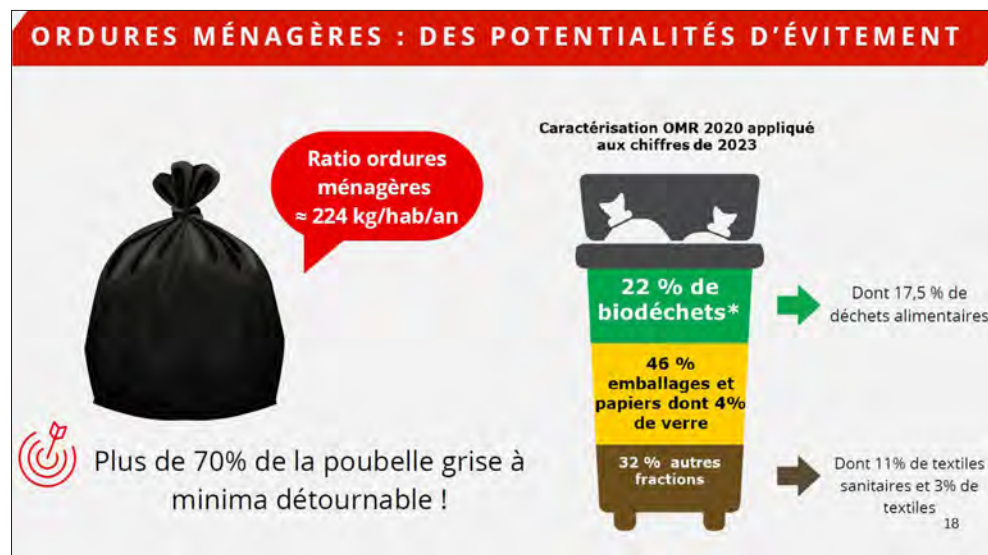
- Finalisation de l'état des lieux,
- Définition des orientations du PLPDMA via des réunions de travail avec l'équipe projet et la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES),
- Définition du programme d'actions et rédaction du PLPDMA,
- Présentation du projet de PLPDMA pour avis à la CCES,
- Validation du projet par le président de Dijon métropole,
- Consultation publique,
- Et adoption du PLPDMA par le conseil métropolitain de Dijon métropole.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, la collectivité doit constituer une CCES, en fixer la composition, nommer son président et désigner le service chargé de son secrétariat sans pour autant en imposer une composition-type.

La CCES est activement et étroitement associée à l'élaboration et au suivi du PLPDMA : avis sur le projet de PLPDMA, présentation du bilan annuel et évaluation du PLPDMA.

Dans un objectif de concertation et de représentation du plus grand nombre d'acteurs concernés par la prévention des déchets sur le territoire de Dijon

métropole, il a été décidé de calquer la composition de la CCES sur celle du comité de suivi du Contrat d'Objectifs Territorial signé avec l'ADEME en Novembre 2024 auquel sont ajoutés les partenaires institutionnels, des représentants des collectivités et de la société civile ainsi que des partenaires publics et privés.



Production et consommation de biens de services

2 - Déploiement des bornes de tri des déchets alimentaires



La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 prévoit que les collectivités mettent à disposition des habitants une solution pratique de tri à la source des biodéchets afin de les valoriser.

Depuis 2024, Dijon métropole déploie progressivement près de 800 bornes de tri pour les déchets alimentaires, une opération qui se poursuivra jusqu'à fin 2026.

Implantées dans tous les quartiers et communes du territoire, ces bornes offrent aux habitants une solution simple, pratique et de proximité pour trier leurs déchets organiques. Conçues spécifiquement pour accueillir des matières biodégradables, elles permettent de collecter efficacement les restes de repas, épluchures et autres déchets alimentaires.

Le dispositif rencontre un accueil très favorable de la part des habitants, qui se l'approprient largement et l'utilisent activement au quotidien. Cette dynamique témoigne d'un réel engagement en faveur d'une gestion plus durable des déchets.

Ce projet est soutenu financièrement par l'ADEME dans le cadre du Fonds Vert, un dispositif national en faveur de la transition écologique.

Les habitants peuvent y déposer, en vrac et sans sac :

- les épluchures et restes de fruits et légumes,
- les restes de repas (y compris viandes et poissons cuits),
- le marc de café et les sachets de thé,
- le pain et les viennoiseries cuits,
- les produits laitiers et coquilles d'œuf.



© Christian Dubarry / Ville de Dijon

3 - Le service de prêt et de lavage de gobelets s'agrandit



Depuis fin 2023, Dijon métropole propose un service de prêt et de lavage de gobelets réutilisables, au format 30 cl, à destination des associations, entreprises et collectivités organisant des événements.

Ce dispositif, géré par l'entreprise d'insertion **Envie 2 E Bourgogne**, vise à réduire les déchets plastiques à usage unique lors des manifestations publiques ou privées.

En 2024, le service a connu un **véritable succès** : **51 408 gobelets** ont été prêtés à **40 structures** (associations sportives, structures culturelles, établissements scolaires, entreprises, etc.).

Face à une demande croissante, Dijon métropole a élargi l'offre en intégrant **30 000 gobelets supplémentaires au format 50 cl**, disponibles depuis **avril 2025**.

Les résultats du **premier semestre 2025** confirment l'enthousiasme autour de ce service :

- Le nombre de gobelets 30 cl prêtés a doublé par rapport à 2024,
- Et 41 000 gobelets de 50 cl ont déjà été mis à disposition.

Avec un **taux de retour de 95 %**, le service montre également une bonne appropriation par les usagers et un fonctionnement efficace.



© Emma Benyamine / Ville de Dijon

1 - Territoire engagé pour la nature



La ville de Dijon et Dijon métropole ont été reconnues « Territoire Engagé pour la Nature » pour leurs projets d'actions 2025-2027 en faveur de la biodiversité. Ce dispositif national initié par l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030 vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des projets en faveur de la biodiversité sur les territoires. La démarche est animée localement par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Bourgogne-Franche-Comté, en collaboration avec l'État, la Région, les Agences de l'eau et l'OFB.

Les plans d'actions proposés au titre des candidatures de la ville de Dijon et de Dijon métropole sur les trois axes du dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » (aménagement du territoire, biodiversité locale et biodiversité et citoyenneté) ont été constitués sur la base d'une sélection d'actions directement issues des systèmes d'actions prioritaires selon les objectifs stratégiques du Plan Climat et Biodiversité 2024-2030 de Dijon métropole : on retrouve ainsi présents dans les 3 axes :

L'axe « aménagement du territoire » : la labellisation conjointe Ecojardin en juin 2025 des différents espaces de nature du site du campus universitaire (plus de 90 hectares) dans une démarche partenariale associant la ville, Dijon métropole, l'UBE, le Crous, l'INRAE, l'institut Agro Dijon conforte les continuités écologiques du territoire.

L'axe « biodiversité locale » regroupant de multiples actions en cours visant à conforter notre connaissance des enjeux locaux de biodiversité du territoire et notre compréhension des écosystèmes urbains. Par exemple, la phase 1 de l'étude « Nature en ville » finalisée en 2025 a permis de conduire des dia-

gnostics écologiques sur un échantillonnage de 56 sites publics et privés (160 hectares au total), représentatifs des espaces de nature en ville du territoire. Les résultats démontrent un fort degré de naturalité des sites de la typologie « espace jardiné » (parcs et jardins urbains, zones herbacées, arbustives ou arborées...) et soulignent l'importance de leurs contributions aux continuités écologiques du territoire.

L'axe « mobilisation citoyenne » rassemblant les démarches et programmes visant à partager une « culture de la biodiversité » avec les citoyens et les acteurs locaux. Par exemple, l'exposition 2025 du Jardin de l'Arquebuse « Sols, la vie sous nos pieds », conçue en étroite collaboration avec l'INRAE et s'appuyant sur les études menées dans le cadre de ProDij, apporte un éclairage scientifique précis et des clés de compréhension pour appréhender l'impact des activités humaines sur la qualité des sols. Les programmes d'activités associés, à destination des familles, des groupes scolaires, des jardiniers amateurs et professionnels, visent à partager largement ces enjeux.



© Vincent Arbelet / Ville de Dijon



© Ville de Dijon



© Vincent Arbelet / Ville de Dijon

2 - Étude de recensement et de qualification des espaces de nature en ville conduite à l'échelle de Dijon métropole – Point d'étape



Dijon métropole a engagé début 2024 une étude de recensement et de qualification des espaces de nature en ville. Elle a pour objectif de mieux connaître et comprendre les caractéristiques de ces écosystèmes urbains et d'évaluer leurs contributions aux continuités écologiques. Dans un second temps, des propositions d'amélioration de leur protection dans le PLUiHD seront formulées lors d'une prochaine procédure d'évolution du plan.

Dans ce cadre, des expertises écologiques ont été conduites entre avril et octobre 2024 sur la base d'un échantillonnage de 56 sites, représentant 160 hectares étudiés. Répartis sur les différentes communes de Dijon métropole et représentatifs des différents espaces de nature du territoire, les sites sélectionnés sont situés tant sur les espaces publics des communes que sur des parcelles privées. Le bureau d'étude Latitude, composé d'experts écologues, a eu pour mission de réaliser sur chaque site des inventaires de la faune et de la flore, de caractériser les fonctionnalités écologiques et les enjeux paysagers.

La méthodologie utilisée a consisté à définir une stratégie d'échantillonnage

basée sur la définition d'une typologie des sites :

- Les espaces urbains : représentent les zones caractérisées par une concentration importante de bâtiments et infrastructures (4 sites étudiés),
- Les espaces délaissés et friches : représentent des zones aujourd'hui caractérisées par une libre colonisation des espèces végétales et une faible pression anthropique (6 sites étudiés),
- Les espaces jardinés : représentent des zones aménagées intentionnellement par l'homme et ayant conservé un caractère naturel (33 sites étudiés),
- Les espaces naturels : regroupent les lieux constitués d'éléments naturels préservés ou peu altérés par l'intervention humaine (13 sites).

L'exploration des résultats des expertises de terrain confirme la présence d'un grand nombre d'espèces animales et végétales. L'analyse des sites selon leur typologie met particulièrement en évidence un fort degré de naturalité des sites de la typologie « les espaces jardinés » et l'importance de leur contribution aux continuités écologiques du territoire. Cette catégorie, qui regroupe

les espaces aménagés par l'homme dans un but récréatif, esthétique ou fonctionnel, comprend non seulement les parcs et jardins urbains publics et privés, les zones herbacées et arbustives mais également les coeurs d'îlots. Ces espaces végétalisés composent des habitats favorables pour de nombreuses espèces animales, constituant ainsi des écosystèmes urbains plutôt qualitatifs.

Le territoire de Dijon métropole comprend un nombre significatif de coeurs d'îlots relevant de la typologie « les espaces jardinés ». Cette structuration urbaine permet d'envisager une approche « en archipel » des différents espaces de nature en ville, au-delà d'une vision centrée sur une échelle à la parcelle. Ainsi, les problématiques de continuités et de fonctionnalités écologiques en milieu urbain pourraient alors être appréhendées notamment sur la base des réseaux de sites relevant de la typologie « les espaces jardinés », dans une perspective dynamique, en phase avec les évolutions urbaines.

Chaque site sélectionné dans le cadre de la stratégie d'échantillonnage bénéficie d'un document de synthèse re-

prenant les informations naturalistes collectées, une analyse paysagère et de contribution du site aux enjeux de continuités écologiques.

La 2ème phase de l'étude sera consacrée en 2026 à la transcription réglementaire de protection de ces espaces de nature. Les protections actuelles concernent essentiellement le domaine public alors que Dijon métropole ou les communes en assurent déjà la gestion.

L'étude est par conséquent davantage orientée sur les protections d'espaces privés jugés stratégiques pour la fonctionnalité de nos écosystèmes.

3 - Rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols



La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite loi « climat et résilience » complétée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, fixe l'objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur la période 2021-2030 par rapport à la décennie précédente 2011-2020.

Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme. Elle est mesurée, pour la période 2021-2030, en consommation d'ENAF, définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné » puis à partir de 2031, cette trajectoire est également mesurée en artificialisation nette des sols, définie comme « le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constaté sur un périmètre et sur une période donnés ».

Le bilan de la consommation d'ENAF et le calcul de l'artificialisation nette des sols s'effectuent à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

Le Président d'un EPCI doté d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) a l'obligation de présenter à l'assemblée délibérante, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

Le premier rapport doit être publié dans un délai de 3 ans après l'adoption de la loi « climat et résilience ».

En application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, le conseil métropolitain a adopté, en juin 2025, son rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols : ce rapport dresse le bilan de la consommation des ENAF, étant précisé que la méthodologie employée pour cet exercice est définie dans ce même rapport.

Ce rapport, après avoir rapidement rappelé l'état de la consommation d'ENAF exprimée en nombre d'hectares sur la période 2011-2020, fait état de la consommation d'ENAF et non de l'artificialisation des sols, réalisée à partir de 2021, année de référence à partir de laquelle s'applique la trajectoire de réduction de la consommation foncière :

- Il différencie les consommations par type d'espaces et la consommation toutes destinations confondues en pourcentages au regard de la superficie du territoire métropolitain
- Il justifie les projets consommateurs d'ENAF à partir de janvier 2021
- Il rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

Il est constaté que depuis décembre 2019, date d'approbation du PLUi-HD, environ 89 hectares d'ENAF ont été consommés, ce qui représente 17,8 hectares par an.

La consommation annuelle d'ENAF sur la période 2020-2024 a ainsi diminué de 27 % par rapport à 2011-2019.

Cette consommation d'ENAF s'élève à seulement 31,9 ha sur la période 2021-2024 (hors ZAC dont les travaux ont commencé avant la promulgation de la loi climat et résilience faisant l'objet d'un principe dérogatoire).



Eau

1 - Diagnostic territorial de l'accès à l'eau Dijon Métropole agit pour une ressource équitable et durable

Les articles 16 et 18 de la Directive eau potable de l'union européenne transposée en droit français demandent à chaque service public de l'eau potable la réalisation d'un diagnostic sur l'accès à l'eau de ses populations. Ce diagnostic doit être effectué et envoyé aux services de l'État avant le 12 janvier 2025.

L'objet de ce diagnostic (Code de la santé publique Article L1321-1 A) est de s'assurer que chaque personne présente sur le territoire de la métropole dispose de la quantité d'eau potable chaque jour pour répondre à ses besoins en boisson, en préparation et cuisson des aliments, en hygiène corporelle, en hygiène générale ainsi que pour assurer la propreté de son domicile ou de son lieu de vie, quel que soit celui-ci.

Le recensement des personnes ne répondant pas à cet objectif, ainsi qu'un plan d'actions destiné à rétablir un accès à l'eau suffisant doit être décrit dans le diagnostic. La mise en oeuvre de ce plan d'actions doit intervenir avant le 12 janvier 2028.

Le diagnostic a été réalisé sur Dijon métropole en suivant le schéma décrit

par le Ministère de la Santé et de la Prévention. Il a été approuvé par le Conseil métropolitain en décembre 2024.

Il est basé à la fois sur la connaissance des mairies de leur territoire et de leur population, sur des interviews auprès des principales associations ou services de la métropole en lien avec les populations en difficultés, et sur les outils cartographiques de la métropole.

Ce diagnostic a permis de définir 2 groupes de population classés par priorité :

- La priorité 1 regroupe les sites où vivent des personnes et pour lesquelles l'accès à l'eau est inexistant ou inconnu. 10 sites sont référencés dans ce groupe. Ces personnes vivent en général dans un habitat précaire, non formel ou construit sans autorisation d'urbanisme, et dont les revenus sont très faibles.
- La priorité 2 est constituée de sites où vivent des personnes dont l'accès à l'eau est assuré par des ressources privées mises en oeuvre par elles-mêmes. 11 sites sont référencés dans ce groupe. Les habitats sont en général des habitats

historiquement isolés du réseau public de l'eau potable.

Le plan d'actions issu de ce diagnostic respecte les délibérations et réglementations en vigueur sur la Collectivité, que ce soit en matière de service public de l'eau potable ou en matière d'urbanisme.

Il n'a pas pour vocation de légaliser ou valoriser un habitat construit sans autorisation d'urbanisme et veille au respect de l'article L1321-1 A du code de la santé publique.

Pour les sites en priorité 1, l'action proposée après enquête complémentaire consiste en la mise en place de livraison d'eau potable par camion-citerne, en liaison avec les référents accès à l'eau des mairies et des associations en contact avec ces populations, selon les règles définies dans le service public de l'eau potable en matière de facturation.

Pour les sites de priorité 2, il sera effectué des enquêtes afin de s'assurer du respect des préconisations sur l'accès à l'eau. En cas de difficultés un accompagnement sera proposé.

Les difficultés de paiement des factures d'eau seront gérées dans le cadre d'une tarification sociale qui sera mise en place dès que la réglementation permettra un accès aux données sociales des acteurs du service de l'eau potable. Cette réglementation est en cours de mise en oeuvre par les services de l'État.



©Ville de Dijon

2 - Étude Ouche – Vouge – Tille : Une Stratégie Territoriale pour Préserver la Ressource en Eau



Face aux effets croissants du **changement climatique**, les syndicats des bassins versants de l'**Ouche**, de la **Vouge** et de la **Tille**, en lien avec la **nappe de Dijon Sud**, ont lancé une **étude prospective territoriale**. Cette démarche vise à anticiper les évolutions climatiques à l'horizon **2050**, avec une étape intermédiaire en **2035**, afin de garantir un **équilibre durable entre les usages et les ressources en eau**.

Un territoire sous tension hydrique

Classés en **Zones de Répartition des Eaux (ZRE)**, ces bassins sont confrontés à une insuffisance structurelle de la ressource par rapport aux besoins. Les projections scientifiques montrent une baisse des débits des cours d'eau, une recharge plus faible des nappes et une augmentation des besoins en eau, notamment pour l'agriculture, l'industrie et les usages domestiques.

Une étude concertée et partenariale

L'étude repose sur une **concertation large**, impliquant :

- Les collectivités locales, dont Dijon

Métropole, fortement engagée dans la gestion durable de l'eau et la planification territoriale.

- Les acteurs économiques (agriculture, industrie, tourisme).
- Les services de l'État, les scientifiques, les usagers et les associations environnementales.

Dijon Métropole, en tant qu'acteur majeur du territoire, participe activement à cette démarche en mobilisant ses services (urbanisme, Plan Climat et Biodiversité, développement durable) et en intégrant les résultats de l'étude dans ses politiques publiques.

Objectifs de l'étude

- Identifier les impacts du changement climatique sur les ressources en eau.
- Définir une stratégie d'adaptation territoriale, en arbitrant les usages selon leurs bénéfices, coûts et impacts.
- Planifier les investissements nécessaires pour sécuriser l'accès à l'eau et préserver les milieux aquatiques.

Vers une culture commune de l'eau

L'étude vise aussi à créer une **culture partagée de la préservation de l'eau**, en sensibilisant les acteurs locaux et les habitants aux enjeux de la ressource. Elle s'inscrit dans une logique de **résilience territoriale**, en cohérence avec les objectifs de **neutralité carbone** et de **transition écologique** portés par Dijon Métropole.



3 - Mieux désimperméabiliser le territoire de Dijon Métropole



Dijon métropole, dont les réseaux sont à la fois constitués de réseaux unitaires et de réseaux séparatifs, a historiquement conçu son système pluvial de manière à envoyer l'eau très rapidement à l'extérieur de son territoire. Depuis 2 PLUi, l'infiltration est la méthode privilégiée de gestion des eaux pluviales : cette incitation est devenue une obligation dans le cadre du PLUiHD actualisé en 2024.

Les périodes de sécheresse répétées des dernières années laissent le territoire et notamment les nappes phréatiques dans un état de déficit quantitatif de plus en plus important. En témoignent les fréquents arrêtés préfectoraux de restriction d'usage de l'eau.

Dijon métropole fait partie des 3 métropoles en configuration de tête de bassin, ne disposant pas sur son territoire d'une nappe phréatique correspondant à ses besoins. L'ensemble du territoire de la métropole est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Il devient donc urgent de nourrir le sous-sol à nouveau, et de privilégier toute action visant à garder l'eau sur le territoire, pour un usage local, soit par infiltration dans le sol, soit par réutilisation en substituant des eaux météoriques à des eaux puisées dans le milieu naturel.

Pour cela, une étude du système pluvial

de l'ensemble de la Métropole a été menée entre 2022 et 2024. Les objectifs de cette étude sont :

- Connaître l'imperméabilisation exacte du territoire, que ce soit sur le domaine public ou sur le domaine privé, sur toute la surface des communes de la collectivité,
- Cibler les lieux où le coefficient d'imperméabilisation laisse espérer une forte capacité de déracordement et d'infiltration,
- Construire 25 projets en phase Avant Projet Sommaire de réaménagement qui mettent en œuvre les principes de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) et du déracordement, afin de faire percoler ces techniques au sein des acteurs internes et externes de l'aménagement,
- Recenser les capacités des exutoires pluviaux de la métropole et évaluer le potentiel quantitatif de réutilisation de ces eaux sans nuire au milieu naturel,
- Connaître le patrimoine arboré complet du territoire (public et privé) et cibler les zones en déficit afin d'y remédier pour améliorer la résilience au changement climatique et diminuer les îlots de chaleur,
- Connaître le patrimoine complet des toitures terrasses du territoire afin

d'évaluer le potentiel de réaménagement de celles-ci, soit pour du stockage d'eau pluviale, soit pour du verdissement (jardins urbains) soit pour du photovoltaïque,

Le projet a été divisé en 3 phases

Phase 1 : améliorer la connaissance du territoire. Pour cela, un relevé LIDAR doublé de photos aériennes en images perpendiculaires et obliques a été effectué en octobre 2022.

Ce relevé LIDAR a permis la détermination par process IA de plusieurs paramètres essentiels : le coefficient d'imperméabilisation de chaque parcelle du territoire, le nombre d'arbres de chaque parcelle du territoire, le nombre de toit terrasse pour chaque parcelle du territoire avec restitution de ces éléments sur le SIG de la collectivité. Le relevé LIDAR a permis en outre de disposer d'un relevé topographique de précision 5 cm sur l'ensemble de la métropole, qui va être notamment exploité pour mener une étude de ruissellement.

Phase 2 : sur la base de 2 années de pluie réelle (2018 année pluvieuse et 2022 année sèche), ont été évaluées les quantités d'eau transitant par chaque exutoire de la métropole, et le potentiel de récupération de octobre à mars (hors période d'étiage), pour étudier la

pertinence de projets de stockage pour l'irrigation, et le soutien d'étiage. 275 bassins versant avec leur exutoire ont été étudiés et évalués par le calcul. Sur ces 275 bassins versant, Dijon métropole, en partenariat avec la chambre d'agriculture, a sélectionné 10 bassins versants dont la configuration est porteuse, pour mener une instrumentation in situ pour compléter les données par des mesures de terrain, en termes de quantité (mesure des débits aux exutoires) et de qualité (prélèvement et analyses).

Phase 3 : enfin, 25 sites ont été choisis pour appliquer en étude, les principes de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) et du déracordement des eaux pluviales. Cet ensemble de sites est constitué de parcelles publiques, de parcelles privées, de zones de réaménagement de voiries... en partant du principe qu'au moins 70% du potentiel de déracordement du territoire proviendra des parcelles privées ou de parcelles en réaménagement (reconversion de sites d'habitat ou industriels). L'étude de ces sites permet de disposer d'un catalogue de solutions adaptées au territoire.



1 - Transition alimentaire durable à travers le Projet Alimentaire Territorial (PAT) ProDij Labellisation niveau 2 obtenue en mai 2025



Depuis plusieurs années, Dijon Métropole s'inscrit dans une dynamique ambitieuse en faveur de la transition alimentaire durable. Cette démarche, construite de manière progressive, répond aux défis environnementaux, économiques et sociaux liés à l'alimentation et vise à positionner la collectivité comme un territoire démonstrateur de l'alimentation durable.

Une trajectoire structurante

• 2019 : Programme TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition)

Dijon Métropole est labellisée pour son projet « Dijon Alimentation Durable 2030 », destiné à expérimenter des solutions innovantes favorisant une alimentation saine et durable, en lien étroit avec les acteurs académiques, économiques et sociaux du territoire.

• 2020 : Lancement de ProDij – Mieux manger, mieux produire, pour mieux vivre

Cette stratégie territoriale de transition alimentaire a pour ambition de promouvoir une alimentation locale, durable et de qualité pour toutes et tous, en structurant des filières emblématiques (légumerie, légumineuses) et en sensibilisant la population aux enjeux de l'alimentation durable.

• 2021 : Officialisation du PAT-ProDij (niveau 1)

Le Projet Alimentaire Territorial devient l'outil structurant de cette stratégie. Il permet la réalisation de diagnostics

alimentaires, le financement d'équipements structurants (légumerie métropolitaine), ainsi que des études sur les flux alimentaires régionaux et la restauration scolaire des communes de la métropole.

Le PAT-ProDij niveau 2 (2025-2030)

• La demande de labellisation **niveau 2** traduit **la maturité de la démarche engagée**. Elle confirme que Dijon Métropole dispose désormais d'un plan d'action opérationnel, en cohérence avec les orientations nationales (Programme National pour l'Alimentation – PNA) et régionales.

Le PAT-ProDij niveau 2 s'articule autour de trois volets principaux intégrant directement les objectifs du Plan Climat et Biodiversité sur l'alimentation :

1. Accès à une alimentation durable pour tous (Mieux manger) :

• Doubler l'approvisionnement des denrées issues du territoire Bourgogne-Franche-Comté dans l'assiette du mangeur métropolitain (objectif du Plan Climat et Biodiversité) : passer de **18 500 tonnes (15 %) à 38 000 tonnes**.

• Levier : restauration collective (atteindre les objectifs Egalim), développement de la légumerie, achats alimentaires cohérents, modification des menus ; mobilisation de la restauration commerciale (projet des Tables Prodigieuses)

• Préserver et valoriser les circuits de

proximité (marchés, jardins familiaux) et renforcer l'aide alimentaire.

2. Transition agroécologique et alimentaire (Mieux produire) :

• Contribuer aux objectifs régionaux et nationaux, comme l'atteinte de 20 % de SAU en agriculture biologique dans la région (objectif du Plan Climat et Biodiversité)

• Soutenir les agriculteurs et entreprises locales dans la mutation de leurs pratiques, développer de nouvelles filières alimentaires durables, et préserver les ressources naturelles (sols, eau, biodiversité).

• Développer l'agriculture urbaine et renforcer les partenariats amont/aval avec les restaurateurs et producteurs locaux.

3. Promotion de la coopération :

• Mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs (collectivités, chambres consulaires, associations, habitants).

• Renforcer l'implication citoyenne et coopérer avec les territoires voisins et les réseaux nationaux.

Une stratégie intégrée

Le PAT-ProDij niveau 2 s'inscrit en transversalité avec plusieurs cadres stratégiques métropolitains et européens :

- Plan Climat et Biodiversité (PCAET),
- Contrat Métropolitain pour le Climat et la Biodiversité,
- SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables),

- **Contrat Local de Santé (CLS)**,
- et le projet européen **Net Zero Cities** (100 villes climatiquement neutres et intelligentes).

Moyens

Le programme d'actions 2025-2030 représente un budget prévisionnel de 3,96 M€, mobilisant Dijon Métropole et ses partenaires, avec le soutien potentiel de l'État, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte-d'Or, de l'ARS et d'autres cofinanceurs.

En synthèse

Avec le PAT-ProDij niveau 2, Dijon Métropole confirme son ambition :

- garantir à toutes et tous un accès à une alimentation saine, durable et locale,
- accompagner la transition agroécologique et la mutation des filières alimentaires,
- et faire de l'alimentation un levier de coopération, de solidarité et d'innovation.

Cette labellisation vient consacrer Dijon Métropole comme un **territoire engagé sur la transition alimentaire**.



2 - Concours de Start up « On mange quoi demain ? »



Les 26 et 27 Septembre 2025 s'est déroulé la 3^{ème} édition du concours national de Start Up « on mange quoi demain » organisé par Vitagora et ses partenaires, dans le cadre de la stratégie de transition alimentaire ProDij.

Ce concours vise à sélectionner de 8 à 12 finalistes parmi 40 à 60 candidats français.

Les critères de sélection sont exigeants : le produit proposé doit être déjà commercialisé, il doit apporter un bienfait nutritionnel et environnemental avéré, il doit être innovant et surtout il doit être agréable à déguster. Les Startups doivent aussi savoir convaincre le jury de la qualité de leur modèle économique et plus encore.

Dans le cadre du festival grand public gratuit Show les Papilles qui s'est tenu le samedi 27 Septembre à la Cité

Internationale de la Gastronomie et du Vin, les 12 finalistes ont proposé leurs produits innovants à l'avis des consommateurs.

Le premier prix décerné par les consommateurs était similaire au choix retenu par le jury professionnel pour une pâte choco-noisettes sans cacao ! Les lauréats ont obtenu un accompagnement au développement de leur produit et de sa commercialisation. L'interprofession des protéagineux Terre Univi a décerné un prix spécial aux candidats qui valorisent des légumineuses. En 2025, ce prix a récompensé un gâteau à base de farine de lupin.



3 - Collect'O : l'outil digital qui augmente l'efficacité de l'aide alimentaire



Dijon métropole a souhaité que la transition alimentaire ProDij concerne toutes les populations, y compris les populations précaires. En partenariat avec la ville de Dijon et les acteurs locaux de l'aide alimentaire (épiceries sociales, Banque alimentaire de Bourgogne, restos du cœur, secours populaire, croix rouge insertion), une action particulière visant à augmenter le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire et la qualité des repas a été mise en place. Un des objectifs est l'amélioration de l'approvisionnement dans un contexte de baisse de la quantité et de la qualité des ramasses (notamment fruits et légumes). Il faut aussi faire face à des besoins qui augmentent auxquels les acteurs de l'aide alimentaire ont du mal à répondre malgré une politique d'achat qui se développe.

Les objectifs de Collect'O : c'est un suivi digital des produits collectés auprès de la grande distribution, des agriculteurs, des restaurateurs et des particuliers qui optimise les tournées de ramasse et répartit équitablement les denrées entre les 126 associations de distribution. Chaque association reçoit des denrées au prorata de ses besoins et le gaspillage a été réduit de 80%.

La combinaison prospection et création de COLLECTO, outil sur mesure inexistant

sur le marché, a permis à la Banque alimentaire en 2023 de proposer +3.6% de produits frais, alors qu'une baisse de 5% a été observée au national.

La Banque Alimentaire de Bourgogne a signé un partenariat avec les 4 chambres d'agriculture de Bourgogne (Saône et Loire, Yonne, Nièvre et Côte-d'Or) et « manger bio Bourgogne » (achats ou dons de produits bio).

La plateforme de dons locale permet d'augmenter la couverture locale des donateurs potentiels. Collecto a permis de mutualiser les moyens matériels et humains avec une réduction des coûts logistiques.

Le catalogue de 200 références de la banque alimentaire et la lisibilité des commandes permet aux associations d'anticiper l'achat de produits complémentaires et donc d'en réduire les coûts.

Les associations sont passées d'un flux poussé de marchandises à un flux tiré, ce qui permet de prendre en compte les habitudes des bénéficiaires et limite le gaspillage.



©Ville de Dijon



4 - Etude de la réorientation des flux alimentaires régionaux vers les Assiettes métropolitaines



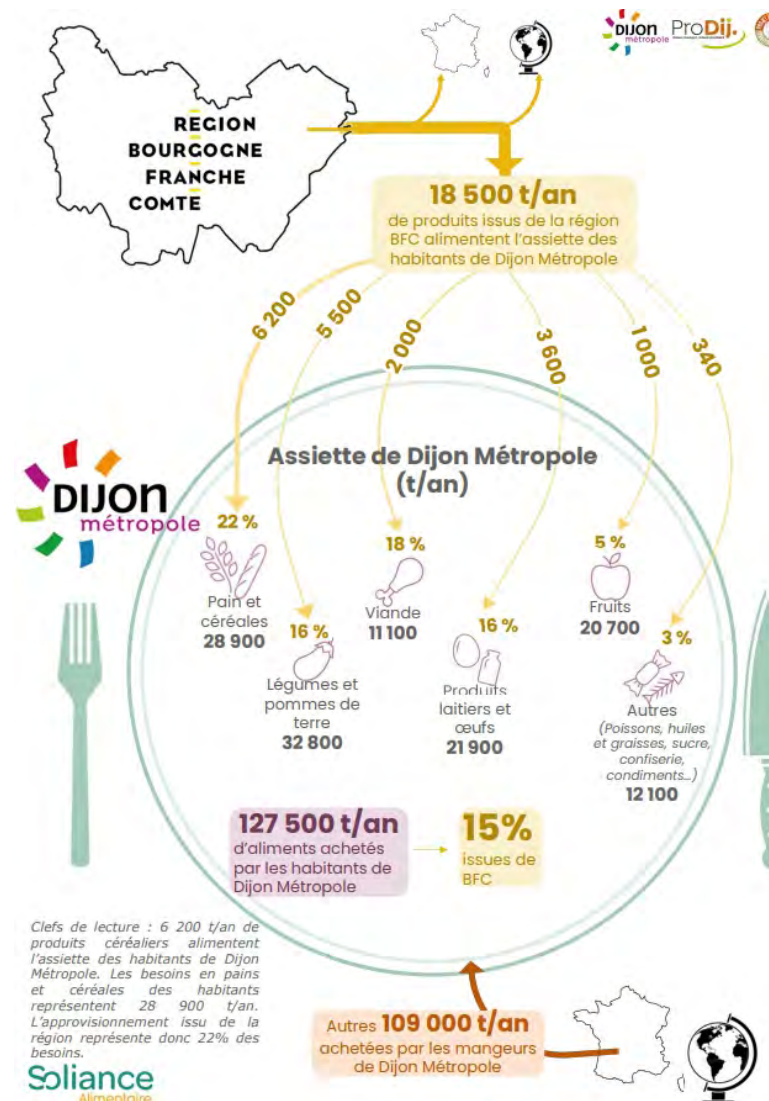
Cette étude unique en France, conduite par Dijon métropole en 2024 a permis d'établir la part de tonnage alimentaire issue de produits bruts ou transformés en région BFC qui est actuellement consommée par les habitants de Dijon métropole.

Cette part s'établit à 15% des 127.500 Tonnes d'alimentation consommées/an. Elle comprend les repas à la maison, les 15 Millions de repas/an consommés en restauration collective et les 45 Millions de repas/an consommés dans les restaurants. Dans le cadre du Plan Climat-Biodiversité, l'objectif de doubler cette part de produits régionaux-locaux à 30% d'ici 2030 a été fixé tout en veillant à la qualité saine et durable de ces produits. Cet approvisionnement régional doit soutenir l'objectif de doublement des surfaces agricoles régionales cultivées en Bio de 10 à 20% d'ici 2040.

Pour passer à l'action et réaliser ces objectifs régionaux, 50 acteurs économiques ont imaginé 12 solutions pratiques leur permettant de répondre aux besoins locaux croissants et (de répondre à ce marché émergent de l'alimentation durable. 4 projets ont fait l'objet d'une étude d'opportunité plus approfondie :

- Commercialiser de la farine et des pâtes issues de blés régionaux en GMS
- Approvisionner la restauration collective en légumes régionaux (principalement bio)
- Augmenter la valorisation des carcasses en bovins en jumelant les besoins de la restauration collective (bas morceaux) et de la restauration commerciale (morceaux nobles) pour des bovins viande et lait issus des programmes de valorisation des prairies permanentes en élevage extensif
- Développer une filière régionale de légumineuses à graines pour la restauration collective et les GMS

La réalisation de ces projets repose sur la mobilisation des acteurs économiques, les collectivités et le partenaire publics étant facilitateur, souvent acheteurs et financeurs ; Le projet le plus avancé concerne la filière viande bovine par la valorisation des carcasses à la fois en restauration collective (bas morceaux) et en restauration commerciale (morceaux nobles) en lien avec le programme de développement d'élevage extensif bovin sur prairies naturelles afin de lutter contre la pollution de l'eau



1 - Dijon Métropole, territoire pilote pour l'accès aux droits sociaux (programme Territoire Zéro Non-Recours)



52,1 K€ de dépenses ont été réalisées en 2024 dans le cadre de ce nouveau dispositif d'expérimentation couvrant une période de trois ans, avec plusieurs objectifs :

- développer des démarches ciblées pour informer et accompagner les personnes sur leurs droits ;
- aller vers les personnes les plus éloignées des institutions en leur fournissant l'information nécessaire et un accompagnement adapté à leurs besoins ;

- améliorer la coordination entre les institutions et acteurs de la lutte contre la pauvreté et de l'insertion des territoires ;
- renforcer « l'aller-vers » et le travail partenarial dans les pratiques des professionnels du travail social.

Trois personnes ont été recrutées au sein de la direction de l'action sociale afin de déployer cette expérimentation, deux ambassadrices des droits chargées de faciliter l'accès aux droits des habitants de la métropole et une coordinatrice chargée du pilotage de l'expérimentation.

Des actions de terrain concrètes

- Des présences régulières dans les

- Des partenariats locaux avec les Points d'Accès aux Droits, les Maisons d'Éducation Populaire, les associations.

- Un calendrier d'interventions accessible en ligne sur le site de Dijon Métropole.

27
interventions

 258
rdv proposés

 55
rdv acceptés

 **21,3 %**
Taux d'acceptation

57
bilans des droits réalisés

Justice sociale

2 - Lutter contre l'exclusion numérique : Dijon Métropole mobilise un réseau d'aidants numériques



Dans un monde de plus en plus connecté, **l'accès aux droits, aux services publics et à l'information** passe souvent par le numérique. Pourtant, une partie de la population reste **en difficulté face aux outils numériques**, exposée à une forme d'exclusion silencieuse. Pour répondre à ce défi, **Dijon Métropole** a déployé un **réseau d'aidants numériques**, présent dans ses **23 communes**, afin d'accompagner les habitants vers une **autonomie numérique progressive et inclusive**.

Un réseau de proximité pour tous les publics

Les aidants numériques sont des **agents municipaux, travailleurs sociaux, animateurs de quartier, médiateurs numériques**, formés pour :

- Accompagner les démarches administratives en ligne (CAF, France Travail, impôts, santé...),
- Initier aux outils numériques (ordinateur, smartphone, tablette),
- Sensibiliser à la sécurité numérique et aux bons usages d'internet.

Ils interviennent dans :

- Les Espaces Publics Numériques (EPN),
- Les Maisons d'Éducation Populaire,

- Les maisons France Services,
- Les structures associatives et les mairies de quartier.

Une formation dédiée pour les aidants

Dijon Métropole propose une **formation spécifique** aux aidants numériques, en partenariat avec des organismes comme **CESAM Formation**, pour :

- Acquérir une culture numérique,
- Maîtriser les ressources d'accès aux droits,
- Adapter leur posture à chaque public accompagné.

La formation comprend des **modules pratiques**, des **mis en situation**, et une **évaluation des compétences** pour garantir un accompagnement de qualité.

Un maillage territorial et une cartographie interactive

Une **cartographie en ligne** permet à chaque habitant de localiser :

- Les lieux d'accès libre au numérique,
- Les espaces d'accompagnement personnalisé,
- Les ateliers d'apprentissage près de chez lui.

Un levier pour l'inclusion sociale et territoriale

Ce réseau d'aidants numériques s'inscrit dans une stratégie globale de **lutte contre la précarité**, de **réduction des inégalités**, et de **renforcement du lien social**. Il contribue à faire de Dijon Métropole un **territoire inclusif**, où chacun peut **accéder à ses droits** et **participer pleinement à la vie citoyenne**.



©Ville de Dijon



©Ville de Dijon



3- Contrat de ville - Programmation 2025 de Dijon Métropole - Phase 2



Lors du conseil métropolitain du 27 juin 2024, Dijon métropole a approuvé le contrat de ville 2024 – 2030. Elle en est signataire et copilote sa mise en oeuvre avec l'État. Ce contrat est l'outil central de la politique de la ville menée au sein des 6 quartiers prioritaires des villes de Chenôve, Dijon, Longvic, Talant et Quetigny.

Le contrat de ville permet d'offrir un cadre partenarial aux signataires partenaires et aux acteurs de la politique de la ville. Aussi, le Conseil régional, le Conseil départemental, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Talant, Quetigny, la Caisse d'allocations familiales, les bailleurs (CDC habitat, ICF habitat, Grand Dijon habitat, Habellis, Orvitis), se mobilisent aux côtés de Dijon métropole et de l'État.

La mobilisation des partenaires institutionnels et associatifs au sein de ce contrat permet de développer des actions qui visent à accompagner au mieux les habitants des quartiers prioritaires en politique de la ville et constitue un espace ressource pour travailler collectivement les orientations prioritaires du contrat.

Le contrat est recentré autour de 4 enjeux locaux prégnants, identifiés en lien avec les habitants et déclinés en orientations :

- Les transitions : écologique, numérique, démographique.
- L'emploi et l'activité économique : remobilisation des publics très éloignés de l'emploi, promotion de l'entrepreneuriat, lutte contre les discriminations,
- L'émancipation : la mobilité, l'éducation, l'accompagnement des nouveaux arrivants, l'apprentissage de la langue française, l'accès aux droits et aux équipements, à la culture, au sport,
- La tranquillité publique et la citoyenneté : la prévention chez les jeunes, la lutte contre les nuisibles, la participation citoyenne, le logement et le cadre de vie.

La programmation des actions du contrat de ville 2025 intègre différentes composantes et s'enrichit tout au long de l'année à travers :

- le financement des actions identifiées collectivement comme structurantes pour les habitants et concourant à l'ensemble des enjeux,
- la mise en oeuvre de projets co-construits par les acteurs sur certaines thématiques : la jeunesse, la lutte contre les nuisibles, l'accueil et l'accom-

pagnement des nouveaux arrivants, l'accès aux droits, la mobilité, l'accès aux stages durant toute la scolarité, l'emploi, la valorisation des quartiers, l'égalité femmes-hommes, la promotion des valeurs de la République, la participation citoyenne.

Le 20 mars 2025, le bureau métropolitain a approuvé la première phase de la programmation du contrat de ville dont les actions font l'objet de Conventions Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens signées avec certaines associations pour la période 2024 -2026.

Dans le cadre de l'appel à projet 2025, des actions ont été proposées par les acteurs du territoire tels que des chantiers éducatifs pour la jeunesse avec l'ACODEGE, favoriser la prise en charge psycho thérapeutique des jeunes et de leur famille avec l'AREA, l'accompagnement à la recherche de stage pour les élèves des quartiers prioritaires avec le CRIJ et favoriser l'épanouissement et l'émancipation culturel des jeunes avec Figure 2 Style

4- Épiceries sociales et solidaires : sensibiliser à une alimentation saine



Dans le cadre de ProDij, le Projet alimentaire territorial de Dijon métropole, la transition vers une alimentation saine, durable et accessible à toutes et tous est un axe fort des politiques locales.

A ce titre, la mission de sensibilisation à une pratique alimentaire saine a été confiée à des acteurs de terrain : les épiceries sociales et solidaires (Epi-mut, Epi'Sourire) ainsi que l'association d'éducation populaire Maison-Phare. Ces structures développent des actions concrètes : vente de produits à petits prix, ateliers culinaires, animations collectives, pour renforcer le lien social, soutenir l'autonomie alimentaire et favoriser la santé. Les résultats témoignent de l'impact de cette mobilisation : en 2022, Epi'Sourire a soutenu plus de 1 400 foyers (soit 3 732 personnes), organisé plus de 60 animations, et distribué 212 tonnes de denrées alimentaires.

1- Mutations économiques SPASER 2024-2027



Dijon Métropole engage sa commande publique pour la transition écologique et sociale

Depuis janvier 2023, **Dijon Métropole** et la **Ville de Dijon** ont formalisé leur politique d'achats responsables à travers un **SPASER** (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables), document stratégique obligatoire pour les collectivités dont le volume d'achats dépasse 50 millions d'euros.

Ce schéma, couvrant la période **2024-2027**, s'inscrit dans une volonté forte de faire de la **commande publique un levier de transformation durable**, en cohérence avec les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** de l'ONU et les engagements du **Plan Climat et Biodiversité de Dijon métropole**.

Un outil structurant pour des achats durables

Le SPASER de Dijon Métropole repose sur trois piliers :

- **Environnemental** : réduction de l'empreinte carbone, économie circulaire, achats bas carbone.
- **Social** : insertion professionnelle, égalité femmes-hommes, accessibilité.
- **Économique** : soutien aux PME locales, innovation, relocalisation des filières.

Il fixe des **objectifs mesurables** et des **indicateurs de performance** pour évaluer l'impact des marchés publics sur le territoire.

Une méthodologie participative

Pour construire ce SPASER, la Métropole a :

- Analysé les dépenses par service et typologie d'achats.
- Réalisé des entretiens avec 9 directions opérationnelles.
- Identifié les pratiques exemplaires et les besoins en formation ou outils.
- Impliqué les parties prenantes via le **Pacte territorial de réussite de l'achat public**, signé avec le MEDEF 21, la CPME 21, la CCI, la Chambre des Métiers, la Chambre d'Agriculture, etc.

Quelques chiffres clés (2023)

- **132,1 M€ HT** de volume d'achats (66 M€ pour la Ville, 66 M€ pour la Métropole).
- **791 fournisseurs actifs**.
- **333 marchés attribués** (150 pour la Ville, 183 pour la Métropole).
- **23 communes concernées**, sur un territoire de **240 km²**.

Une ambition partagée pour 2030 et au-delà

Le SPASER s'inscrit dans une trajectoire vers la **neutralité carbone d'ici 2050**, avec une réduction déjà effective de **23 % des émissions de gaz à effet de serre depuis 2010**. Il vise à faire de chaque achat un acte responsable, au service d'une **métropole inclusive, résiliente et exemplaire**.

1^{er} bilan 2024

- 54 % des entreprises sont des entreprises de Côte-d'Or
- 40% sont des PME
- 298 726 h d'insertion liées aux marchés passés
- 100% des marchés supérieurs à 10 000 euros intègrent une clause égalité Femmes-Hommes
- -22% de km de livraison pour la plateforme métropolitaine grâce à la mise en place du logiciel MAPOTEMPO



2 - Green City : Un Partenariat Stratégique entre Dijon Métropole et le Campus des Métiers



Contexte et Objectifs

Depuis 2022, Dijon Métropole et le Campus des Métiers et des Qualifications « Énergie et Construction vers des Villes Intelligentes et Bas Carbone » (CMQ Green City), porté par l'ESTP, collaborent pour accompagner la transition énergétique et le développement des compétences dans les secteurs de la construction, de l'énergie et du numérique.

Ce partenariat s'inscrit dans une dynamique territoriale visant la neutralité carbone à l'horizon 2050, en réponse aux enjeux climatiques et urbains (les villes représentant 70 % des émissions de CO₂).

Atouts du Territoire

- **Écosystème structuré** : laboratoires de recherche (CIAD, LIB, ICB, ThéMA...), établissements d'enseignement supérieur spécialisés (ESTP, ESEO), entreprises et startups innovantes.
- **Projets emblématiques** : OnDijon, RESPONSE (quartier à énergie positive).
- **CMQ Green City** : fédère acteurs publics, privés et académiques pour aligner formations et besoins en compétences.

- Préparer les compétences nécessaires à la transition énergétique.
 - Répondre aux besoins croissants en main-d'œuvre qualifiée.
 - Lutter contre le manque d'attractivité des métiers de la transition énergétique.
- Conforter le rôle des territoires dans la transformation vers une ville bas carbone

Axes Stratégiques du Partenariat

1. Évolution des compétences

- Digitalisation au service des entreprises et des apprenants.
- Diagnostic des besoins en emploi, compétences et formations.
- Organisation d'événements d'innovation (hackathons, idéathons, challenges).

2. Attractivité des métiers

- Sensibilisation des scolaires et étudiants.
- Co-animation du **Festival des Transitions** (2022 et 2025).
- Développement d'outils pédagogiques (escape game urbain, serious games).
- Accompagnement sur mesure via le **Parcours Avenir**.

Actions phares

2022

- Diagnostic des besoins en compétences.
- Hackathon lié au projet RESPONSE.
- Festival des Transitions (7-8 décembre).
- Escape game urbain sur la transition énergétique.

2025

- Événements d'open innovation.
- Nouvelle édition du Festival des Transitions.
- Développement d'outils pédagogiques pour les scolaires dans le cadre du Plan Climat.



3 - JetCities



Dans un contexte de transition écologique et de mutation des modèles économiques et sociaux, les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans l'orientation des politiques publiques vers des trajectoires compatibles avec les objectifs de neutralité carbone.

Cinq collectivités territoriales françaises – Dijon et Grenoble Alpes Métropole, les villes de Marseille, Lyon et Paris – s'associent dans le projet JET CITIES du programme Européen NET ZERO CITIES. Ce projet a pour ambition d'explorer et d'expérimenter des leviers de transformation de l'économie, de l'emploi et de l'insertion professionnelle, en réponse aux exigences de la transition écologique et dans une perspective de justice sociale. Déployé sur une période de 18 mois (de mars 2025 à septembre 2026), ce projet s'inscrit dans la continuité des engagements pris dans le cadre des Contrats Climat Citoyens (CCC), avec un focus particulier sur la structuration et la promotion des emplois verts au service d'une transition juste.

Les principaux objectifs du projet sont de :

- Développer une approche systémique et transversale de l'impact de la transition écologique sur les emplois et compétences

- Identifier les métiers et compétences en tension, en déclin, en transition au regard de l'offre de formation
- Identifier les impacts de la transition climatique sur les métiers et les compétences (aussi bien dans le domaine de l'adaptation que de l'atténuation)
- Ouvrir les métiers à de nouveaux publics (féminisation des métiers techniques, insertion des publics éloignés de l'emploi...)
- Renforcer l'attractivité des métiers nécessaires à la transition

Dijon métropole s'appuiera pour ce dossier sur le campus des métiers et qualifications (CMQ) Green City, avec lequel un partenariat fort a été établi depuis 2022. Les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) sont des regroupements d'établissements de formation, d'entreprises, de laboratoires et de partenaires institutionnels autour d'un secteur d'activité stratégique. Ils visent à renforcer les liens entre formation, emploi et innovation sur un territoire. Labellisés par l'État, ils favorisent l'orientation, la montée en compétences et l'insertion professionnelle.

Les objectifs de Dijon Métropole pour ce projet sont les suivants :

- Soutenir l'accompagnement des transitions professionnelles et l'attractivité des métiers, en contribution à l'objectif «mutation économique» du Plan Climat et Biodiversité
- S'inscrire dans la continuité d'une action engagée en 2020, le Festival des transitions et le Forum des métiers.

En 2024, pour la 4ème édition du festival, c'est plus de 3500 participants sur Dijon Métropole dont 950 au forum des métiers 2ème édition.

- Développer un volet emploi et attractivité des métiers pour les Assises Européennes de la Transition Energétique, événement accueilli à Dijon en juin 2026.



©Ville de Dijon/Dijon Métropole



4 - Conséval



Conséval est l'autre nom de la Direction du Conseil et de l'évaluation de Dijon métropole et de la Ville de Dijon. Composée d'une équipe de 8 agents et rattachée à la Direction Générale Délégée aux Ressources et services aux communes, Conséval intervient aux côtés de la Direction Générale des services et des directions opérationnelles dans l'accompagnement et la conduite de projets de gestion et d'évaluation des politiques publiques.

Ces missions se déploient sur 2 axes :

- **Le conseil en gestion**, qui regroupe l'ensemble des expertises permettant de piloter et d'accompagner les services publics, qu'ils soient en régie ou en gestion délégués :

- Pilotage et suivi des satellites (associations subventionnées, délégations de services publics, établissements publics communaux et métropolitains, garanties d'emprunt...),
- Accompagnement des projets complexes ou stratégiques,
- Mise en place de cartographies des risques et de dispositifs de maîtrise des risques,

- Conduite de missions d'audit des services et des satellites,
- Calculs de coûts d'équipements et de services
- Construction d'indicateurs, d'outils de pilotage et de tableaux de bord,
- Observatoires des coûts et des tarifs des services publics

Le conseil en gestion intègre également une fonction de contrôle de gestion environnemental depuis 2023. En mettant en œuvre les missions traditionnelles du contrôle de gestion, elle accompagne la collectivité dans ses projets à dimension écologique (gestion des déchets, réseaux de chaleur, modes alternatifs de production d'énergies, RSO, ...).

Ses travaux ont été récompensés en 2024 par l'AFIGESE (réseau national des financiers, gestionnaires, évaluateurs et managers des collectivités territoriales) avec l'obtention du Prix de l'innovation pour la construction d'un outil de cartographie des interactions environnementales des satellites.

- **L'évaluation des politiques publiques**, mise en place en 2023 est une démarche d'aide à la décision qui participe à l'amélioration de l'action publique. En s'appuyant sur des méthodologies qualitatives et quantitatives,

cette fonction répond à la fois :

- A une volonté d'amélioration continue : produire des connaissances pour (faire) comprendre la politique déployée, apprécier sa valeur (effets/impacts) et en tirer des enseignements pour l'action
- Et à une volonté de transparence démocratique : questionner les objectifs stratégiques et les orientations de la Collectivité, et rendre compte de l'action menée

Les 4 missions de CONSEVAL :



1 - Révision des Cartes de Bruits Stratégiques (CBS) et Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Dijon Métropole – 4^{ème} échéance

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement a instauré l'obligation pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants de réaliser, tous les 5 ans, des Cartographies de Bruit Stratégiques (C.B.S.) et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.). Dijon métropole est donc concernée par cette directive.

Cartes de Bruit Stratégiques (CBS)

- **Méthodologie** : Modélisation acoustique (non basée sur des mesures terrain), centrée sur les grandes infrastructures (routes, voies ferrées, aérodrômes, industries).
- **Objectif** : État des lieux global de l'exposition au bruit, support aux politiques d'aménagement et de santé publique.
- **Seuils réglementaires** : Définis par l'arrêté du 4 avril 2006, selon les indicateurs Lden (jour) et Ln (nuit).

Résultats pour Dijon Métropole :

- **Bruit routier** :
 - 7 % de la population exposée à > 68 dB(A) (Lden)
 - 0,4 % exposée à > 62 dB(A) (Ln)
- **Bruit ferroviaire** :
 - 1 609 habitants exposés à > 73 dB(A) (Lden)
 - 3 113 personnes exposées à > 65 dB(A) (Ln)

- **Bruit du tramway et industriel** :
 - Aucun dépassement des seuils réglementaires
- **Bruit aérien** : Très faible impact (3 personnes concernées)

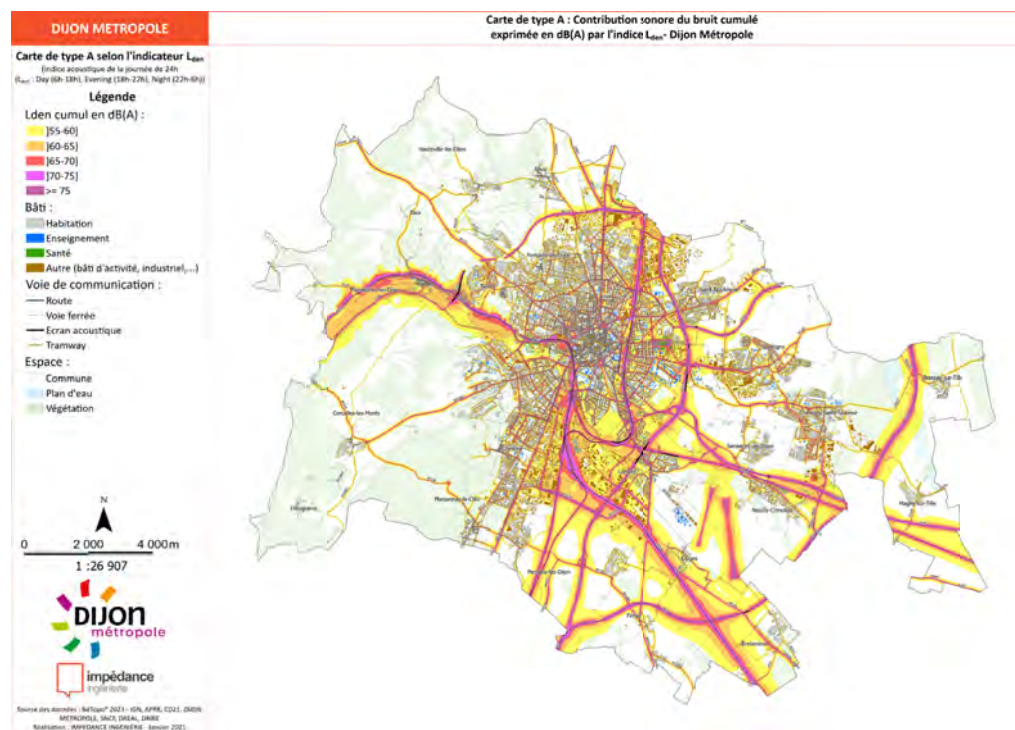
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Objectifs : Prévenir les effets du bruit, réduire les nuisances sonores et protéger les zones calmes

Contenu : Cartographie du bruit (jour/nuit) ; Identification des zones sensibles ; Programme d'actions (cohérent avec le Plan Climat et Biodiversité) :

Plan d'actions du PPBE : A noter : l'Axe 1 (Gouvernance) a pour objet l'intégration des actions du P.B.B.E. aux actions du Plan Climat et Biodiversité et la programmation de la réalisation du P.P.B.E. -échéance 5- à l'occasion du bilan à mi-parcours du Plan Climat et Biodiversité

Consultation publique (mai-juillet 2025) : Principale préoccupation des contributions : bruit excessif au domicile ; la consultation a permis l'intégration d'une nouvelle action : « étude sur la faisabilité de la mise en place de radars sonores à Dijon »



Santé, Cadre de vie, Qualité de vie

2 - PIMMS Médiation Dijon Métropole : Un Trait d'Union entre Citoyens et Services Essentiels

Depuis plus de 20 ans, **PIMMS Médiation Dijon Métropole** agit comme un **acteur clé de la médiation sociale** sur le territoire dijonnais. Son objectif : **faciliter l'accès aux services publics, accompagner les habitants dans leurs démarches administratives, et promouvoir le vivre-ensemble**, notamment dans les transports et les espaces publics.

Une mission de proximité et d'inclusion

Le PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) de Dijon est une **association à but non lucratif**, qui intervient dans plusieurs domaines :

- **Médiation multi-services** : aide aux démarches administratives (mairie, factures, courriers), accompagnement dans les bureaux de poste, information sur les travaux ou coupures d'eau.
- **Médiation transport** : présence sur les réseaux **Divia** et **TER SNCF Bourgogne-Franche-Comté**, aide aux passagers, orientation, prévention des incivilités et gestion des conflits.

Les médiateurs sont formés à la **certification AFNOR**, à la gestion de conflits et aux premiers secours. Ils sont encadrés et accompagnés dans leur parcours professionnel, avec un objectif clair : **favoriser l'insertion sociale et professionnelle** des personnes éloignées de l'emploi.

Un partenariat avec Dijon Métropole

Dijon Métropole soutient activement le PIMMS Médiation dans ses actions de terrain. Ce partenariat permet de :

- Renforcer la **cohésion sociale** sur le territoire.
- Faciliter l'accès aux **droits et aux services publics** pour les habitants.
- Valoriser les métiers de la médiation comme leviers d'insertion et de citoyenneté.

Des actions de sensibilisation à l'eau

Dans le cadre de la **transition écologique** et de la gestion durable des ressources, PIMMS Médiation mène également des **actions de sensibilisation à l'usage de l'eau**. Ces interventions visent à :

- Informer les habitants sur les **économies d'eau** au quotidien.
- Expliquer les **factures d'eau** et les dispositifs d'aide existants.
- Accompagner les usagers en cas de **fuites ou de surconsommation**.
- Promouvoir les bons gestes pour préserver la ressource, en lien avec les politiques de **gestion durable de l'eau** portées par Dijon Métropole.



Ces actions sont menées en lien avec les bailleurs sociaux, les services de l'eau et les structures de proximité, notamment dans les quartiers prioritaires.

Un levier d'insertion professionnelle

Le PIMMS Médiation Dijon propose des **Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI)** et accompagne les médiateurs dans la construction de leur projet professionnel : rédaction de CV, préparation aux entretiens, valorisation des compétences acquises. Il œuvre également à **lever les freins périphériques à l'emploi**, comme l'accès au logement ou aux droits sociaux.



3 - Ambassadeurs du tri



Les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets réalisent des animations afin de sensibiliser les usagers aux éco-gestes du quotidien, et de les informer sur le recyclage des déchets. Ils ont notamment été présents sur des événements grand public du type Brunch des Halles, Fête de la Nature.

En 2024, **136 animations** ont été organisées (**7 181 personnes sensibilisées**). La sensibilisation au tri des déchets recyclables passe aussi par des actions en porte-à-porte, via une distribution ciblée de flyers. En effet, la qualité du tri est vérifiée par secteur et permet de cibler les missions des ambassadeurs.

Sensibiliser les jeunes au tri et à la réduction des déchets est également une des actions des ambassadeurs du tri. Ainsi ils accompagnent plusieurs établissements dans leurs pratiques, comme le CROUS de Dijon, plusieurs lycées de la métropole, des écoles élémentaires et des crèches. 45 établissements bénéficient d'un accompagnement à la mise en place d'un site de compostage. En 2024, **88 animations (6 887 élèves sensibilisés)** ont été réalisées auprès des scolaires (**10 500 élèves sensibilisés en 2023**).



1 - Imaginer la vigne de demain – Dijon Métropole cultive l'avenir



Depuis 2013, **Dijon Métropole** s'est engagée dans une ambitieuse stratégie de **renaissance viticole**, avec un objectif clair : **réinventer la vigne dans un contexte de transition écologique, de recherche scientifique et de valorisation patrimoniale**.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique territoriale qui mêle **innovation agricole, mémoire historique, attractivité touristique** et **engagement environnemental**.

Un vignoble métropolitain en pleine expansion

- **50 hectares de vignes** déjà plantés à Daix, Talant, Plombières-lès-Dijon, Corcelles-les-Monts et Dijon.
- **60 hectares supplémentaires** identifiés pour une plantation dans les 6 à 10 prochaines années.
- Une demande déposée auprès de l'INAO pour la reconnaissance de l'appellation « **Bourgogne Dijon** ».

Une vigne pensée pour demain

La vigne de demain à Dijon repose sur :

- Une approche **pluridisciplinaire** : histoire, œnologie, agroécologie, droit, patrimoine.

- Des partenariats avec l'**Université de Bourgogne**, l'**Institut universitaire**

de la Vigne et du Vin Jules Guyot, et la **Chaire UNESCO « Culture et traditions du vin »**.

- Des expérimentations en **agroécologie** et **biodiversité végétale**, avec la plantation de **conservatoires de cépages** et de **vignes-mères de gref-fons**.

Un engagement environnemental fort

- Tous les viticulteurs du projet sont engagés dans une démarche **Haute Valeur Environnementale (HVE)**.
- Plus de la moitié suivent le cahier des charges de l'**Agriculture Biologique (AB)**.
- Des essais sont menés pour identifier des cépages plus **résistants aux maladies, adaptés au changement climatique**, et **favorables à la biodiversité**.

Un patrimoine réhabilité et partagé

La vigne dijonnaise, autrefois florissante, retrouve sa place dans le paysage métropolitain :

- Redécouverte des **lieux-dits historiques** : Marcs d'Or, Montrecul, Pous-sots...
- Création de **nouveaux itinéraires de promenade** entre ville et vignoble.

- Commercialisation de **milliers de bouteilles** de pinot noir et chardonnay, y compris à l'international.

Une viticulture d'avenir, ancrée dans son territoire

Avec ce projet, Dijon Métropole affirme sa volonté de :

- **Préserver une ceinture verte** autour de la ville.
- **Soutenir l'innovation agricole**.
- **Valoriser le patrimoine viticole** comme levier d'attractivité, de formation et de rayonnement.



Conservatoire des cépages ©Margot Dupuis/ Ville de Dijon



Plantation de vignes aux Valendons
©Emma Benyamini/ Ville de Dijon



Vignes aux Marcs d'Or ©Emma Benyamini/ Ville de Dijon



2 - La Forêt des Enfants : 1 000 arbres de plus pour les générations futures



Chaque année depuis 2015, **Dijon Métropole** célèbre les naissances sur son territoire en plantant un arbre pour chaque enfant né dans l'année. Cette initiative, baptisée « **La Forêt des Enfants** », allie **symbolique forte, engagement écologique et action concrète pour la biodiversité**.

En **novembre 2024**, plus de **1 000 nouveaux arbres** ont été plantés sur le site du **chemin de la Rente de Giron**, avec la participation des familles, des agents de la métropole et des partenaires environnementaux. [

Un projet à la fois écologique et citoyen

- **Un arbre = une naissance** : chaque plantation célèbre une nouvelle vie.
- **Des essences locales et résilientes** : choisies pour leur adaptation au changement climatique et leur intérêt pour la faune et la flore.
- **Un corridor de biodiversité** : la Forêt des Enfants contribue à créer une **ceinture verte autour de Dijon**, en lien avec le plateau de la Cras.

Bilan depuis 2015

- **Près de 10 000 arbres plantés** en 10 ans.
- **Plus de 1 000 arbres chaque année**, en moyenne.

- Une mobilisation croissante des familles et des partenaires (ONF, LPO, Jardin de l'Arquebuse...).

Un événement festif et familial

La journée de plantation est aussi un moment de **partage et de sensibilisation** :

- Balades en calèche, jeux en bois, maquillage, manège à pédales.
- Stands d'information sur la biodiversité et le tri des déchets.
- Food-truck et boissons chaudes pour réchauffer les petits et les grands.

Un geste pour demain

La Forêt des Enfants incarne l'engagement de Dijon Métropole pour :

- La **transition écologique**,
- La **préservation des ressources naturelles**,
- Et la **transmission d'un territoire viable aux générations futures**.



Session de plantation d'arbres aux essences variées lors de la journée de la Forêt des Enfants ©François Weckerle / Ville de Dijon



1 - Conseil de développement métropolitain



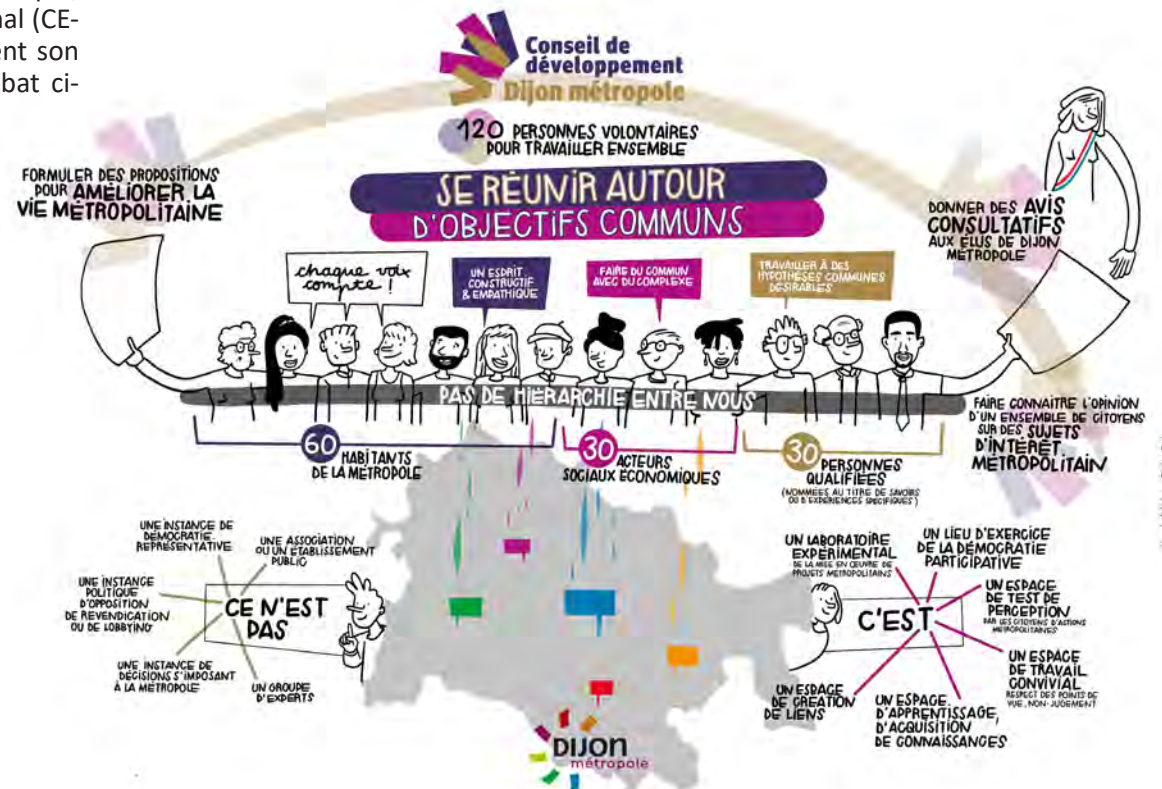
Créé en 2022, le Conseil de développement (CoDev) est une instance consultative composée de 120 membres répartis en 3 collèges : habitants, acteurs socio économiques, personnes qualifiées. Il constitue un lieu de dialogue et de mise en débat de sujets d'intérêt métropolitain et contribue à l'éclairage des politiques publiques.

La deuxième mandature, a été installée le 15 mars 2025 selon de nouvelles modalités, à la suite de la révision du règlement intérieur élaborée en concertation avec les membres de la première mandature.

En 2025, le CoDev a produit son premier avis, consacré au projet de troisième ligne de tramway. Cet avis a été adopté en séance plénière le 28 juin 2025 et présenté devant le bureau métropolitain le 18 septembre 2025. Il a également entamé un travail de recensement de contenus pertinents pour le service numérique « J'agis ». En septembre 2025, un séminaire d'une matinée a été organisé avec l'équipe de direction générale pour permettre aux membres de mieux comprendre le fonctionnement de la métropole.

Au-delà de ses avis, l'instance est investie dans de multiples travaux et ré-

flexions. En interne, elle participe notamment au comité de suivi du plan climat et biodiversité et à la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT). En externe, le CoDev est par exemple impliqué dans la coordination nationale des conseils de développement, entretient des liens avec d'autres conseils de développement locaux et collabore avec le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER). Ces engagements renforcent son rôle de relais et de mise en débat citoyen à différentes échelles.



Gouvernance partagée

2 - Développement de l'adhésion de certaines communes de la métropole à la centrale d'achat restauration collective

Dans le cadre de la centrale d'achats Dijon métropole, plusieurs communes volontaires ont souhaité s'unir pour rédiger un cahier des charges commun en matière de restauration scolaire.

Cette initiative permet aux communes de partager et de fixer des objectifs communs autour de l'alimentation durable de qualité. Après un processus complet d'état de lieux, de convergence des attendus et d'examen des scénarios possibles d'organisation, la mise en place d'un marché mutualisé a été retenue. Le marché public de prestation de fourniture de repas est un acte d'achat qui accompagne la transition alimentaire ; depuis septembre 2024, 7 communes de la métropole (Talent, Longvic, Saint-Apollinaire, Quetigny, Plombières-les-Dijon, Marsannay-la-Côte, Neuilly-Crimolois) utilisent le même marché de fourniture de repas (titulaire Désie Restauration) avec des objectifs de qualité des denrées alimentaires fixés collectivement (au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, recours aux produits sous signe de labellisation Egalim, soin apporté aux produits de saison, frais et locaux).

La démarche a permis aux communes de s'engager pour des menus identiques, favorisant ainsi le collectif d'approvisionnement notamment auprès de la légumerie. La même démarche est engagée pour la fourniture de repas destinés aux enfants des structures de la petite enfance. Cela s'inscrit pleinement en contribution de la stratégie alimentaire d'ensemble Prodij portée par la métropole.



©François Weckerle / Ville de Dijon



©François Weckerle / Ville de Dijon



©François Weckerle / Ville de Dijon

Coopération extra territoriale

1 - Planifier notre transition écologique jusqu'en 2030



La territorialisation à travers les COP régionales - Dijon métropole, acteur engagé



Lors des accords de Paris en 2015, la France s'est donc fixé l'objectif très ambitieux de baisser ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % (par rapport à l'année 1999), pour : atteindre la neutralité carbone en 2050 ; s'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique ; restaurer et préserver la biodiversité ; réduire l'exploitation des ressources naturelles ; réduire toutes les pollutions qui impactent la santé.

En septembre 2023, la France s'est dotée d'un plan concret, collectif et crédible pour réussir sa transition écologique : France Nation Verte, piloté par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) sous l'autorité du Premier ministre.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat a élaboré un panorama des grands secteurs d'activités humaines sur lesquels concentrer nos efforts : le transport (de marchandises et de voyageurs), l'industrie, l'agriculture, les forêts et les sols, le bâtiment (logement et locaux d'activités professionnelles), l'énergie et la gestion des déchets.

Notre mode de vie est donc directement concerné et interpellé, et la réus-

site du plan de transition écologique dépend des changements d'habitudes de chacun pour :

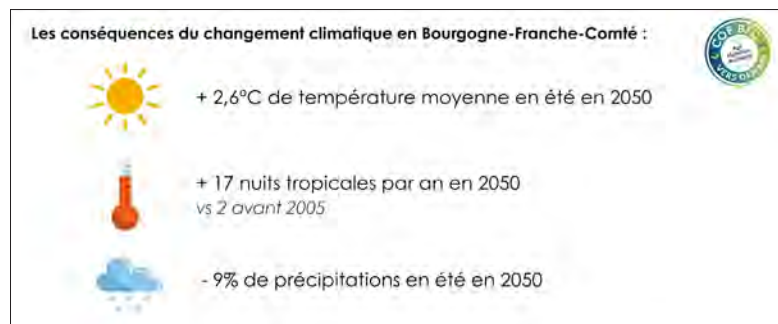
- Mieux se déplacer
- Mieux se loger
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes
- Mieux produire
- Mieux se nourrir
- Mieux consommer

Ces 6 thématiques constituent le socle de la territorialisation de la planification écologique.

La territorialisation à travers les COP régionales

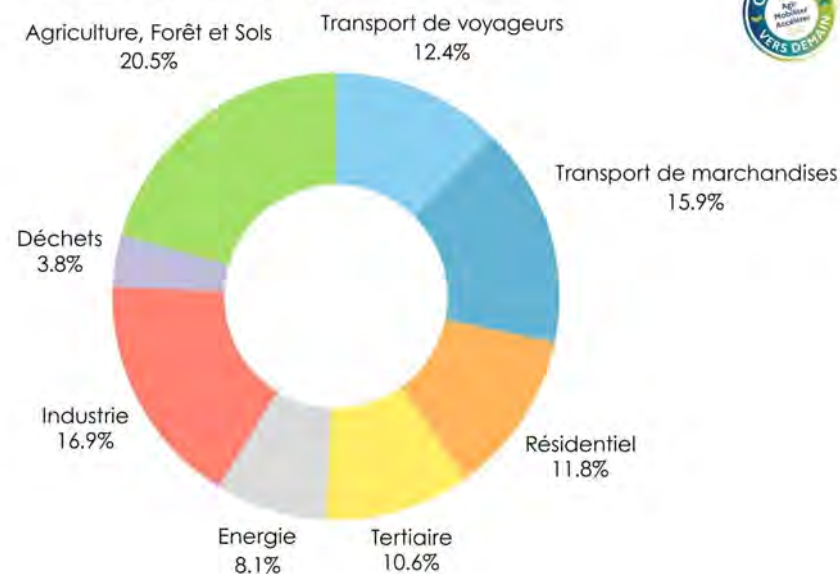
La seconde phase de France Nation Verte consistait à déployer la stratégie nationale de transition à l'échelle des régions en tenant compte des spécificités de chaque territoire. C'est l'objectif des Conférence des Parties (COP) régionales. À ce titre, l'État fixait en 2023 à 5 %, la part de l'effort national à fournir par la Bourgogne-Franche-Comté en matière de réduction des GES.

La Bourgogne-Franche-Comté par sa situation géographique, son climat, ses ressources naturelles, n'est pas épargnée par les effets du dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité.



Les efforts à fournir en termes de réduction des émissions de GES, par thématique, sont les suivants :

Efforts à fournir en Bourgogne-Franche-Comté :



COOPÉRER

Coopération extra territoriale

Après la COP de lancement en décembre 2023, Dijon a accueilli le 26 mai 2025 la **Conférence des Parties (COP) régionale** de Bourgogne-Franche-Comté, marquant une étape majeure dans la territorialisation de la planification écologique. Cette COP a permis de construire une feuille de route ambitieuse intitulée « Mieux vivre en Bourgogne-Franche-Comté », validée par le Préfet de région et la Présidente du Conseil régional.

Cette feuille de route est le fruit d'une collaboration étroite entre la Région et les services de l'Etat en région pour mobiliser tous les acteurs au service d'un projet ambitieux et partenarial commun. 18 mois de travaux ont été nécessaires pour atteindre ce premier objectif des COP régionales ; Plus de 2 200 collectivités, sur 3 800 interrogées, se sont exprimées

Dijon Métropole, acteur engagé

Dijon Métropole a joué un rôle actif dans cette COP régionale, en tant que territoire pilote de la transition écologique. Elle a contribué aux réflexions collectives, notamment sur :

- La **mobilité durable (transports en commun, vélo, télétravail)**
- La **sobriété énergétique et la rénovation des bâtiments**
- La **préservation de la biodiversité urbaine**

- **L'accompagnement des citoyens** dans les changements de comportements

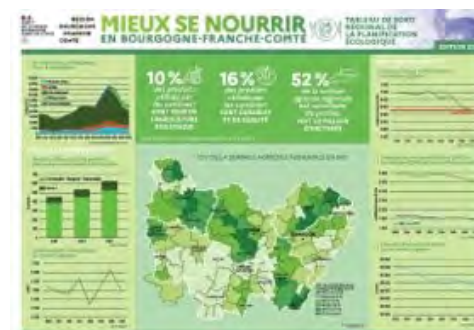
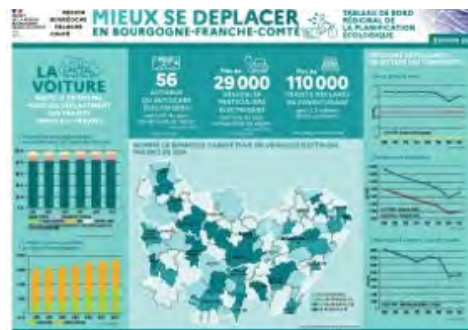


©Ville de Dijon/Dijon Métropole

Suite de la démarche : des forums territoriaux ont été organisés (le 1er juillet 2025 pour la Côte d'Or) pour décliner la feuille de route en projets locaux concrets, réunissant les collectivités, les élus, les associations, les entreprises et les citoyens pour : identifier les priorités locales, valoriser les projets déjà réalisés et intégrer la planification écologique dans les politiques locales. Un **Guide régional d'accompagnement** a également été publié pour aider les territoires à mettre en œuvre leurs projets, en lien avec le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).

Des modalités de suivi fiables pour la planification écologique

Afin de suivre la progression des objectifs de la planification écologique à 2030, les services de l'État et de la Région ont structuré un tableau de bord d'indicateurs pour chaque thématique. Ce tableau de bord, qui sera actualisé chaque année, a pour but de rendre visible la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de préservation des ressources naturelles à l'échelle régionale.



En Bourgogne-Franche-Comté, les émissions globales de gaz à effet de serre ont baissé au cours de la période 2019-2023. Ainsi, c'est déjà 17 % de l'objectif de baisse à 2030 pour la région qui a été réalisé.

En plus des émissions, le tableau de bord suit une dizaine d'indicateurs spécifiques pour chacune des six thématiques de la feuille de route régionale.



2 - Contrat métropolitain pour le climat et la Biodiversité



Dans le cadre du Contrat métropolitain pour le Climat et la Biodiversité voté en septembre 2024, la collectivité a proposé à des acteurs locaux engagés, publics et privés, de recenser les actions contributives à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, et/ou à l'adaptation aux évolutions du climat et de la biodiversité, et à la lutte contre l'effondrement de la biodiversité.

Cela concerne l'agrégation des actions menées par les partenaires dans les champs suivants :

- Production d'énergies renouvelables
- Bâtiment
- Mobilité
- Eau et biodiversité
- Alimentation
- Industrie et déchets

Ces actions ont été mises en perspective des enjeux identifiés dans le Plan Climat et Biodiversité. Le Contrat fait ainsi la traduction de l'engagement commun par l'affichage d'une trajectoire en points climat & biodiversité et par l'affichage d'une trajectoire financière.

Les acteurs suivants sont engagés aux côtés de Dijon métropole : le CHU, l'Université de Bourgogne, Grand Dijon Habitat, la CDC, mais aussi EDF, la

Chambre d'Agriculture, SMA BTP, le Crédit Agricole, Bouygues Energies et Services, le MEDEF, VNF, l'Opéra Dijon, La Vapeur, Dijon Céréales, Unibail Rodamco Westfield, les PEP CE BFC, et ENEDIS.

Le Contrat a également pour objet d'amorcer des projets de coopérations locales et de travailler sur le financement des projets de la transition. Cette action est centrée sur les coopérations et vient renforcer la dynamique de travail locale, pour déployer à l'échelle du territoire les solutions adaptées aux enjeux de la transition.

Voici les principales étapes réalisées depuis le lancement de la dynamique de travail :

- Construction de la gouvernance du projet avec les partenaires techniques du projet (mai - juillet 2023)
- Echanges avec les acteurs socio-économiques du territoire pour évoquer la gouvernance territoriale et les bases de coopération nécessaires à la construction du Contrat Climat et Biodiversité (juillet 2023 – juin 2024)
- Travail sur les sujets d'animation et de gouvernance de la transition climat et biodiversité du territoire (décembre 2023- septembre 2024)
- Construction de la trame de collecte

des actions directes et indirectes menées par les acteurs du territoire pour disposer d'un référentiel de travail pour mesurer les contributions des actions en regard des objectifs du Plan Climat et Biodiversité (mars 2024 - juin 2024)

- Recueil des actions et structuration du Contrat Climat et Biodiversité (mars – septembre 2024)
- Signature du Contrat Métropolitain Climat et Biodiversité (septembre 2024) avec une première vingtaine d'acteurs socio-économique

En 2025, une nouvelle quinzaine d'acteurs du territoire a été mobilisée. Parmi ceux-ci, on peut citer : ENGIE, Enercoop, NGE, Leon Grosse, La Poste, ENVIE, Akacia, ONF.

Comme les autres partenaires, ces acteurs ont indiqué leurs actions menées en faveur de la transition climat et biodiversité.

Les prochaines étapes de travail du Contrat Métropolitain Climat et Biodiversité vont consister à détecter de potentiels projets de coopération, construire un cadre méthodologique et préparer leur potentielle mise en œuvre.

- Poursuite des échanges avec les nouveaux acteurs, collecte des actions et

préparation de la réunion annuelle de pilotage du Contrat Métropolitain Climat et Biodiversité (décembre 2024 – juin 2025)

- Réunion annuelle de pilotage du Contrat Métropolitain Climat et Biodiversité et intégration d'une nouvelle dizaine de partenaires (octobre 2025)
- Identification des points de convergence et de mise en lien entre partenaires (secteurs d'activités, points communs...) et proposition d'organiser de premiers ateliers pour travailler sur des sujets potentiels de coopération (octobre 2025 – juin 2026)
- A partir de 2026, proposition de travailler sur des projets de coopération concrets (partage de la donnée, travail sur les plans de déplacement entreprises, déploiement de solutions énergie en commun, continuités écologiques etc..) afin d'alimenter le portefeuille de projets du territoire.

Les 25 participants



Coopération extra territoriale

3 - Dijon métropole passe un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME

Parallèlement à l'élaboration de son Plan climat et biodiversité en septembre 2024, Dijon métropole travaille sur le renforcement des coopérations avec les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs fixés.

L'Agence de développement de la transition écologique (ADEME), acteur du territoire, contribue à la dynamique en accompagnant les collectivités qui s'engagent dans des projets ambitieux et exemplaires concernant les politiques de transition climatique et d'économie circulaire à travers la signature de Contrats d'objectifs territoriaux (COT).

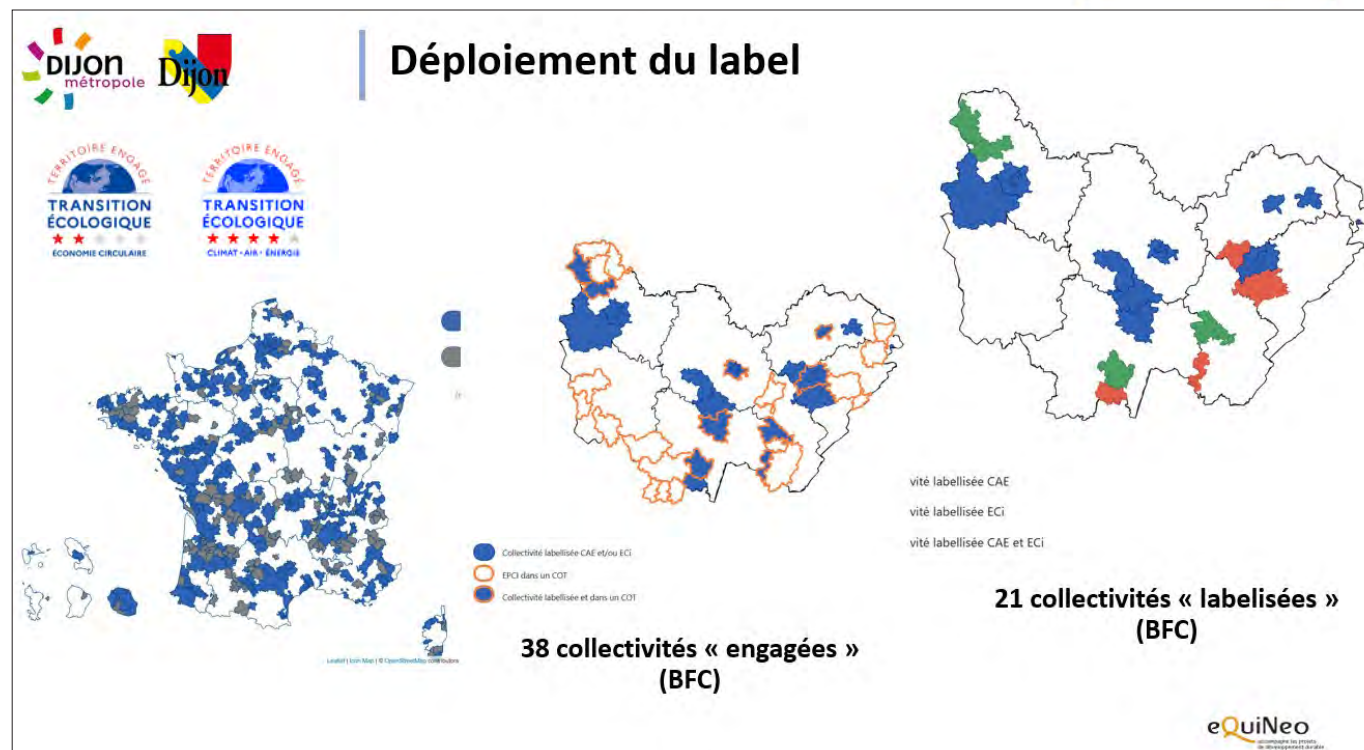
La signature du COT avec l'ADEME, adopté lors du conseil métropolitain du 28 novembre 2024, est pour Dijon métropole l'occasion de relancer le label Territoire engagé pour la transition écologique (anciennement label Cit'ergie), véritable démarche qualité de ses stratégies énergétiques, climatiques et d'économie circulaire.

En 2019, la commission du label avait renouvelé la labellisation Cit'ergie de Dijon métropole avec un résultat de 63,1 %.

Son suivi permettra ainsi d'évaluer les avancées du COT pendant les quatre années et l'atteinte de nouveaux objectifs qui seront fixés.

Par ailleurs, cette contractualisation sera l'occasion de formaliser cette collaboration autour de plusieurs axes de travail thématiques.

Le contrat d'objectif territorial permettra à Dijon métropole de mobiliser un maximum de 350 000 € de subvention pour contribuer au financement de la démarche Économie circulaire et les actions inscrites au Plan climat et biodiversité, sur la période d'application du contrat soit 2025-2028.



1 - Université populaire climat et biodiversité



Université populaire climat et biodiversité

L'Université populaire climat et biodiversité est un projet partenarial qui associe des acteurs du monde de la recherche (Université de Bourgogne Europe, INRAE, Institut Agro Dijon, Maison des sciences de l'homme, ESEO, ESTP notamment) et de l'éducation populaire (Latitude21, Fédération départementale des centres sociaux, Maison Phare, l'Archipel, Espace Baudelaire notamment). Elle s'inscrit dans le plan climat et biodiversité de Dijon métropole adopté en juin 2025.

Son objectif est de construire une culture commune du climat et de la biodiversité, en combinant apports scientifiques, regards locaux et temps d'échanges, afin de permettre à chacun de mieux comprendre les enjeux tout en offrant des espaces d'expression et d'écoute. Elle a été lancée à l'occasion de la 2ème édition des Rencontres Demain la Ville, événement partenarial grand public dédié aux enjeux de climat et de biodiversité, qui a réuni plus de 800 participants en 2025.

En 2025, 4 rencontres publiques ont été organisées, rassemblant plus de 250 participants :

- 8 avril 2025 – à Dijon : «Le sol en bas de chez moi est-il vivant ?» avec Lionel Ranjard et Pierre-Alain Maron (INRAE),

animée par Mathieu Depoil (la Maison Phare).

- 14 mai 2025 – à Saint-Apollinaire : «L'écologie c'est pas pour moi, pas pour nous ?» avec Jean-Philippe Pierron (philosophe, Université de Bourgogne Europe, directeur de la chaire Valeurs du soin).

- 3 juin 2025 – à Magny-sur-Tille : «Ma maison, ma voiture : pourquoi on y tient tant ?» avec Hervé Marchal (sociologue, directeur de la Maison des sciences de l'homme de Dijon).

- 1er octobre 2025 – Balade urbaine à Dijon : «Climat, histoire, transformation : 3 regards sur la chaleur en ville» avec Yves Richard (climatologue), Laurent Cessin (directeur de la valorisation du patrimoine) et Vincent Mayot (paysagiste).



Université populaire climat et biodiversité au jardin de l'Arquebuse sur la thématique des sols, avril 2025
©Emma Benyammine / ville de Dijon

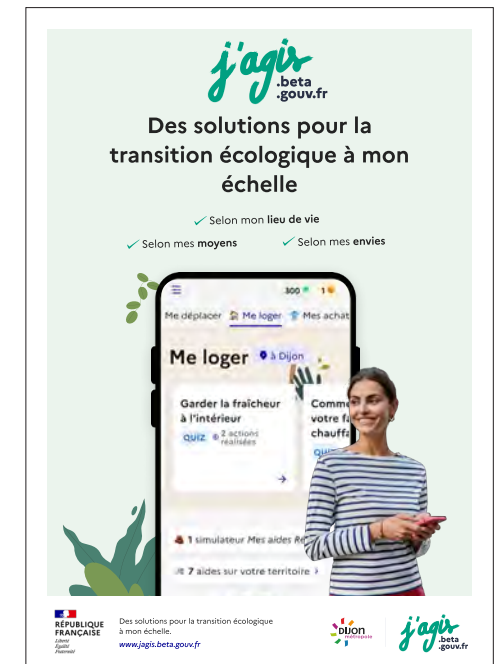
2 - Expérimentation du service numérique J'agis



En 2025, Dijon métropole a poursuivi l'expérimentation nationale du service numérique «J'agis», piloté par le Secrétariat général à la planification écologique et l'ADEME. Cet outil, accessible sur web et mobile en version bêta, vise à accompagner les habitants dans leur transition écologique à travers des contenus contextualisés et personnalisés (grâce notamment à des simulateurs) et une meilleure information sur les aides locales et nationales existantes.

Le travail mené localement a consisté à réaliser un recensement fin des contenus pertinents (ressources, aides financières, initiatives) et à engager une première présentation auprès de partenaires pour faire de J'agis un outil d'animation locale au service de l'accompagnement citoyen.

Parmi les ressources déjà recensées figurent par exemple les aides à l'achat de vélos, les dispositifs de rénovation énergétique, les initiatives de réduction du gaspillage alimentaire (marchés anti-gaspi, frigos solidaires), les solutions de mobilité partagée (covoiturage, autopartage, location de vélos) ou encore le recensement de producteurs locaux.



3 - Défi famille zéro déchet – retour sur 2 années de mise en place 2024-2025



Dijon métropole a organisé son premier défi « Famille zéro déchet », du 30 juin 2024 au 11 janvier 2025. Des foyers volontaires ont été accompagnés par les ambassadeurs du tri de Dijon métropole.

Pendant le défi, des ateliers collectifs et des rendez-vous individuels ont été réalisés, et 4 composteurs individuels ont été installés pour promouvoir la gestion durable des déchets. Un groupe de discussion en ligne a été mis en place et a connu une participation active, avec 12 vidéos informatives et 25 liens remplis d'astuces utiles partagés. Les thèmes abordés étaient variés : réemploi, réparation, seconde main, troc, utilisation de contenants réutilisables, anti-gaspillage alimentaire, tri des déchets, achats en vrac et de saison, et cuisine maison avec des produits locaux.

Bien que la réduction des emballages ait représenté un défi, les familles ont adopté de nouvelles habitudes durables et une amélioration notable du tri des déchets a été observée.

Une seconde édition a réuni 12 familles participantes, accompagnées pendant six mois, d'avril à fin septembre 2025.

Chaque mois, les familles ont réalisé une pesée de leurs déchets répartis. L'objectif était de mesurer concrètement l'évolution de la production de déchets et de mettre en lumière l'impact des changements d'habitudes adoptés au fil du défi.

Résultats globaux des pesées

Au fil des six mois de suivi, l'ensemble des familles participantes a réussi à réduire ses déchets de manière significative. La diminution globale atteint 41,1 %, soit environ 139 kg de déchets évités. Cela correspond en moyenne à près de 28 kg par famille, ce qui témoigne d'efforts concrets et d'une évolution progressive des pratiques.

Répartition par type de déchets

- Ordures ménagères (OM) : -38,8 %
→ La baisse des déchets résiduels traduit l'adoption de nouveaux gestes du quotidien (vrac, compost, fabrication maison, meilleure organisation des courses).
- Déchets recyclables (DR) : -37,1 %
→ La réduction des emballages recyclables, habituellement plus difficile à atteindre, montre que les familles ont repensé leurs habitudes de consommation : recours au vrac, achats en seconde main, limitation des produits suremballés.

- Déchets alimentaires compostables (RAC) : -56,2 % → Cette baisse s'explique par une meilleure gestion du gaspillage alimentaire et par l'adoption de solutions concrètes (compostage domestique, poules, optimisation des repas et des courses).
- Déchets pour bords biodéchets (RAB) : -19,8 % → Réduction plus modérée, mais qui illustre des progrès dans la gestion des restes et une meilleure utilisation des ressources alimentaires.
- Verre (Vr) : -60,3 % → La diminution très nette des déchets en verre suggère une transition vers des alternatives réutilisables.
- Autres déchets : flux plus irrégulier, avec des pics ponctuels. Ces variations reflètent des moments particuliers de la vie quotidienne (ménage de printemps, rentrée, événements familiaux) qui entraînent mécaniquement une hausse des déchets.



©ville de Dijon



©ville de Dijon



©ville de Dijon



4 - La rénovation des logements privés : le guichet unique métropolitain Rénovéco



Dijon métropole s'est dotée d'un service dédié Rénovéco dont le guichet unique, agréé espace conseil France Rénov' par le ministère, a accueilli 1 862 demandes d'informations générales (renseignements techniques, projet de travaux, aides financières, etc.).

Les conseillers ont également assuré des rendez-vous personnalisés (parcours de rénovation globale, relecture de devis, explications sur les natures de matériaux, de systèmes). 73 % des demandes ont concerné des travaux dans l'habitat individuel ou à l'intérieur d'un appartement et 27 % des travaux de copropriété. 30 % des ménages ayant contacté le guichet unique en 2024 relèvent des catégories de revenus modestes et très modestes telles que définies par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

L'information-conseil « grand public » est complétée par des animations diversifiées dont le calendrier est établi tout au long de l'année :

- rénovation énergétique en maison individuelle avec 5 conférences lors des salons, 2 conférences à Saint-Apollinaire et à Talant, une balade thermique à Chevigny-Saint-Sauveur, la participation de Rénovéco aux Journées Leroy Merlin de la rénovation énergétique ;

- rénovation énergétique en copropriété avec la réalisation de vidéos présentant les expériences de rénovation globale de deux résidences, animation de 3 webinaires sur des sujets complémentaires à la rénovation (gestion intégrée des eaux pluviales, gestion des espaces verts prenant en compte la biodiversité, installation de panneaux photovoltaïques en copropriété), deux balades thermiques, deux Petit Déj Syndics ainsi qu'un accompagnement personnalisé auprès de copropriétés suivies dans le cadre du programme Coaching Copro de Dijon métropole ;

- adaptation du logement à la perte d'autonomie avec 3 conférences relatives aux travaux d'aménagement du logement permettant un maintien à domicile en autonomie le plus longtemps possible ;

- participation de Rénovéco aux salons de l'Habitat de Dijon et de Chevigny-Saint Sauveur et aux salons Bien Vieillir en Côte-d'Or et Atout'âge de Quetigny.

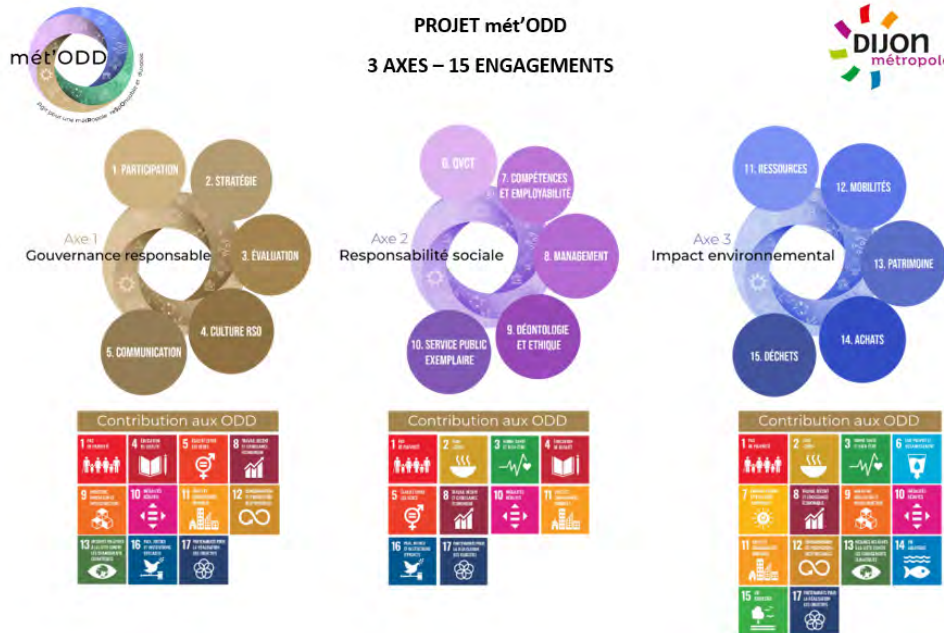


Rendez-vous personnalisé avec les conseillers
©Jonas Jacquet/ville de Dijon



Partage de la connaissance et des compétences

1 - Diffuser la RSO pour en faire un levier de transformation de l'administration



En 2025, Dijon métropole poursuit le déploiement de sa démarche de responsabilité sociétale interne structurée autour de **3 axes et 15 engagements**. Articulée désormais avec le Plan Climat et Biodiversité, cette démarche agit comme un accélérateur de la transformation des organisations.

Baptisée « **mét'ODD** » – pour métropole, méthode et objectifs de développement durable –, la démarche repose sur une gouvernance partagée et une dynamique de co-construction, faisant

de chaque agent de la Ville, du CCAS et de la Métropole un acteur de la transformation publique.



Pour diffuser la culture RSO à tous les échelons de la collectivité, le **réseau des partenaires mét'ODD** est mobilisé. Ils finaliseront en 2025 un prototype de jeu sérieux auquel ils ont contribué et qui

permettra de sensibiliser les agents à ce qu'est la responsabilité sociétale ; un outil ludique qu'ils vont pouvoir continuer de tester avec une cible de **200 agents** formés cette année.



Afin d'ancrer plus largement la RSO dans les pratiques, la collectivité lance également un nouvel appel à projet avec l'instauration des **Trophées mét'ODD**. Un autre moyen de partager les connaissances en ciblant l'innovation managériale et les pratiques écoresponsables dans les services, 2 catégories dans lesquelles les agents vont pouvoir s'illustrer.

Côté territoire, la collectivité renforce ses connexions en tissant des liens nouveaux avec des acteurs locaux de la Responsabilité Sociale et Environnementale (Région Bourgogne-Franche-Comté, Université Bourgogne Europe, Ecole de commerce BSB, Crédit Agricole, Kéolis Dijon Multimodalités). Ces partenariats permettent de partager les bonnes pratiques entre pairs et de co-construire des actions communes, comme pour le Challenge de la mobilité Bourgogne-Franche-Comté 2025.

S'agissant du pilotage et de l'évaluation de la démarche, un travail s'est engagé avec la Direction Déléguée à la Transition Climatique. L'objectif est triple : partager des connaissances et de la donnée, mesurer la contribution de mét'ODD aux enjeux du territoire et mesurer la contribution des services à la stratégie RSO.

En diffusant la culture RSO à travers des outils pédagogiques, des dynamiques collaboratives et des partenariats territoriaux, la collectivité fait du partage des connaissances un levier stratégique de transformation publique durable.

BILAN
mét'ODD
2024



Pour consulter
l'intégralité du
bilan mét'ODD
2024, c'est ici



Partage de la connaissance et des compétences

2 - Exposition du Jardin de l'Arquebuse : « Sols, la vie sous nos pieds »



Après l'océan, le Jardin de l'Arquebuse explore en 2025 un milieu tout aussi méconnu et vital pour le fonctionnement de notre planète et pour la survie des humains : le sol !

L'exposition 2025 du Jardin de l'Arquebuse, présentée du 9 avril 2025 au 05 janvier 2026, décrypte et met en lumière l'importance vitale du sol, un réservoir immense mais méconnu de biodiversité (59 % de celle sur Terre).

La qualité biologique des sols constitue non seulement la « pierre angulaire » de l'ensemble des écosystèmes terrestres mais est aussi un maillon essentiel pour répondre aux enjeux d'atténuation des effets du changement climatique ainsi que ceux d'adaptation aux nouvelles conditions environnementales.

Nous vivons à sa surface tandis que sous nos semelles, cet univers insoupçonné est un immense réservoir de biodiversité : animaux, végétaux, champignons, bactéries, virus... la plupart sont invisibles à l'œil nu !

Conçue en étroite collaboration avec l'INRAE et s'appuyant sur les études menées dans le cadre de ProDij, les objectifs de l'exposition visent à apporter un éclairage scientifique précis et des

clés de compréhension pour appréhender l'impact des activités humaines sur la qualité des sols. L'exposition invite les habitants/citoyens à participer concrètement à la préservation des sols du territoire et au-delà.

Cette exposition se décline en quatre parties

• Un monde ignoré

Ce sol sur lequel nous marchons tous les jours, support de nos habitations, de toutes nos infrastructures, est aussi le substrat indispensable de notre alimentation et il abrite dans ses profondeurs les archives de la Vie et de l'histoire des humains ; on y puise également notre eau et notre or.

• Un « royaume » des vivants

Loin d'être une matière inerte, le sol est un élément fondamental des écosystèmes et le plus grand réservoir de biodiversité terrestre, alors que nous connaissons moins de 10% des organismes qui y vivent !

• Un fonctionnement vital

Sans l'activité des organismes du sol et leurs interactions, le monde tel que nous le connaissons n'existerait pas ! Un sol vivant est aussi important que l'air que nous respirons et que l'eau que nous buvons.

• Notre patrimoine commun

Alors que la dégradation du sol s'accroît aujourd'hui en raison des multiples pressions exercées par les activités humaines, prendre soin des sols est une opportunité de vivre mieux maintenant et de préserver notre patrimoine commun pour les générations futures.

Adaptée à tous les publics, la nouvelle exposition du Jardin de l'Arquebuse invite à découvrir et comprendre l'importance de la biodiversité des sols... Ce que vous savez du sol et ce que vous en ferez, risque d'être bouleversé en visitant cette exposition !



Partage de la connaissance et des compétences

3 - Quatrième édition du Festival des Transitions Écologiques et Numériques



Du 4 novembre au 8 décembre 2024, Dijon Métropole a organisé, en collaboration avec le Campus des Métiers et des Qualifications Green City et EDF, la quatrième édition du Festival des Transitions Écologiques et Numériques, avec 24 actions au programme. Cet événement a rassemblé plus de 3500 participants, confirmant l'engouement pour les défis de la transition.

Des objectifs clairs : sensibiliser et orienter vers les métiers de demain

Le Festival visait à promouvoir les métiers émergents liés aux transitions écologique et numérique, accessibles localement. Une démarche pour montrer que ces filières, porteuses d'emplois, permettent d'agir concrètement pour le climat et la biodiversité, tout en intégrant le numérique comme levier. L'objectif était de démontrer que ces métiers, porteurs d'avenir, peuvent s'exercer sans quitter le territoire, renforçant ainsi l'attractivité des filières régionales.

Une approche ciblée : les publics académiques au cœur de la dynamique dijonnaise

À Dijon Métropole, les partenaires ont privilégié une approche orientée vers les publics académiques. Plusieurs éta-

blissements d'enseignement ont pu accueillir des événements à destination des élèves. D'autres temps forts se sont déroulés hors des sites d'enseignement, notamment sur le campus métropolitain ESTP-ESEO, où deux événements majeurs ont marqué cette édition.

Le Hackathon RESPONSE : innover pour la ville résiliente et bas carbone

Du 15 au 17 novembre, le Hackathon RESPONSE a réuni 70 étudiants issus de 5 écoles (ESTP, ESEO, CESI, DIIAGE et Saint-Bénigne). Leur mission : développer des solutions innovantes en réponse à dix défis locaux, proposés par des partenaires engagés dans la transition vers une ville résiliente et bas carbone. Encadrés par des coaches et mentors professionnels, les étudiants ont travaillé en équipes de 6 à 8 membres. Le Hackathon s'est conclu par la présentation des prototypes devant un jury d'experts, illustrant la capacité des jeunes talents à s'emparer des enjeux concrets de leur territoire.

Le Forum « Ton Métier de Demain » : une immersion dans les métiers de la transition

Organisé en collaboration avec le CMQ Green City, l'ESTP, l'ESEO, EDF ainsi que 120 partenaires, le Forum « Ton Mé-

tier de Demain » s'est tenu du 2 au 4 décembre. Cet événement avait pour ambition d'offrir une expérience immersive et ludique autour de cinq thématiques centrales : le logement, la mobilité, l'alimentation, se soigner, produire/acheminer l'énergie et recycler. Les 950 visiteurs ont pu découvrir plus de soixante métiers, du CAP au Bac+8, liés aux transitions écologique et numérique, ainsi que les parcours de formation locaux associés. À travers des ateliers, rencontres et formats interactifs, le Forum a permis d'aborder ces métiers sous un angle concret et accessible, tout en mettant en lumière les opportunités professionnelles offertes par le territoire.



©Ville de Dijon



PERSPECTIVES 2025 / 2026

Projet mobilité secteur CHU / UBE Expérimentation d'un projet de coopération

Coopérer autour d'objectifs partagés

- ☐ Garantir l'accès au soins et aux savoirs
- ☐ Réduire les émissions de GES
- ☐ Développer les modes actifs
- ☐ Intégrer les enjeux biodiversité dans les aménagements proposés



675 000 / an



40 000 / an



20 000 / jour



52

JETCITIES



L'emploi : un enjeu pour réussir la transition

Comprendre l'impact des objectifs du plan climat et biodiversité sur les emplois – secteurs bâtiment, énergie et mobilité :

- ☐ Evolution des emplois et compétences (nouveaux besoins)
- ☐ Création de nouveaux emplois
- ☐ Suppression d'emplois existants
- ☐ S'adapter aux changements en cours : ex. fortes chaleurs



Favoriser l'attractivité des métiers en tension

S'adapter au changement climatique en cours : ex. fortes chaleurs



53

Dijon accueille 3 Assises en 2026



ASSISES TERRITORIALES DE LA
TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE
ET DE L'ALIMENTATION DURABLE

DIJON
21-22
SEPT 2026



PROGRAMME DE TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Labellisation **** Climat Air Energie (CAE) : Ville de Dijon et Dijon métropole
Labellisation ** Economie Circulaire (ECI) : Ville de Dijon et Dijon métropole



BILANS CARBONE
PATRIMOINE
ET SERVICES VILLE DE DIJON
ET DIJON METROPOLE



PROJET DE TRAITEMENT
DES MICRO POLLUANTS A LA
STEP DIJON EAUVITALE

3 PROJETS PHOTOVOLTAIQUE :
AEROPORT, ANCIEN CET SUD
ET ANCIENNE DECHARGE OUGES



